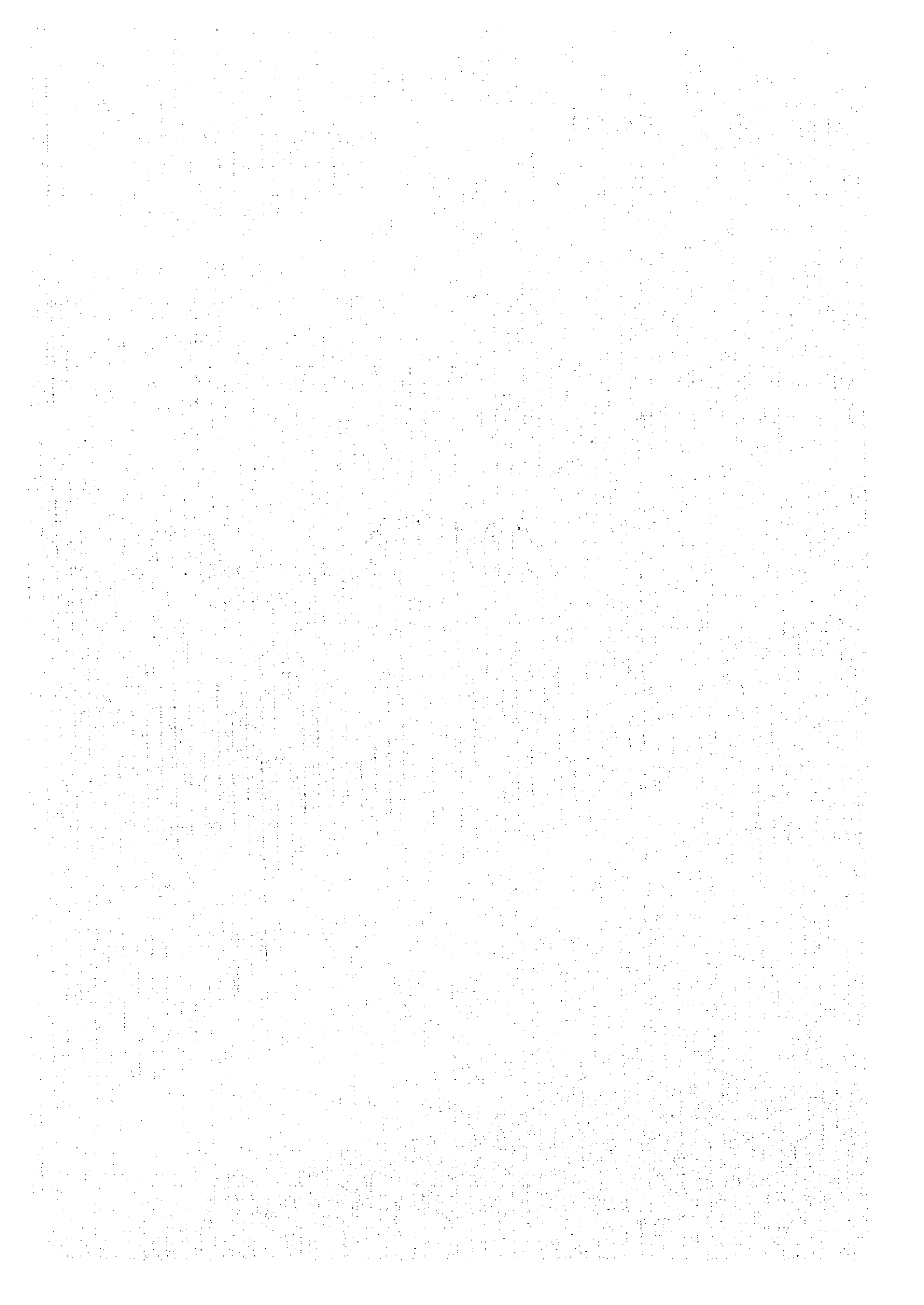


# ANNEX



## **ANNEXE**

- ANNEXE-1** Membres de la mission
- ANNEXE-2** Calendrier du Programme de l'étude sur place
- ANNEXE-3** Liste des personnes rencontrées
- ANNEXE-4** Procès-Verbal des discussions sur l'étude du concept de base  
(daté du 8 septembre 1995)
- ANNEXE-5** Procès-Verbal des discussions lors de l'explication du rapport provisoire de l'étude du concept de base  
(daté du 27 novembre 1995)
- ANNEXE-6** Ecoles demandées dans les 5 provinces concernées
- ANNEXE-7** Sélection des écoles prévues pour l'étude sur place (88 écoles)
- ANNEXE-8** Sélection des écoles faisant l'objet de l'étude sur place (61 écoles)
- ANNEXE-9** Résultats de l'étude sur place concernant les écoles faisant l'objet (40 écoles)
- ANNEXE-10** Tableau de l'étude sur les sites
- ANNEXE-11** Fichier de l'étude sur place
- ANNEXE-12** Fichier de l'examen des résultats de l'étude
- ANNEXE-13** Budget du MEBAM (l'année 1993)
- ANNEXE-14** Liste des documents concernés



**[1] Membres de la mission**

**(lors de l'étude du concept de base)**

- 1) Chef de mission / M. YONEDA Hiroshi

Chef de la 2ème Division de l'Etude du Concept de Base, Direction de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale

- 2) Gestionnaire de planification de la Coopération Financière Non-Remboursable /

M. YAMAGATA Shigeo

Directeur adjoint du Bureau de la JICA en Côte-d'Ivoire, Agence Japonaise de Coopération Internationale

- 3) Chef de Projet (Planification architecturale) / M. IJIMA Hiroshi

Pacific Consultants International Co., Ltd.

- 4) Planificateur d'installations • Etude des sites I / M. CHISHINA Tomihide

Pacific Consultants International Co., Ltd.

- 5) Planificateur d'installations • Etude des sites II / M. SAKAGUCHI Ryuji

Pacific Consultants International Co., Ltd.

- 6) Planificateur de construction / équipements / M. SHINTANI Hideyo

Pacific Consultants International Co., Ltd.

- 7) Interprète / M. SASAKI Masayuki

Chic Japan Co., Ltd.

## **[2] Membres de la mission**

**(lors de l'explication du rapport provisoire de l'étude du concept de base)**

- 1) **Chef de mission / M. SASAKI Takahiro**

Chef intérimaire de la 2ème Division de l'Etude du Concept de Base,  
Direction de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable,  
Agence Japonaise de Coopération Internationale

- 2) **Chef de Projet (Planification architecturale) / M. IJIMA Hiroshi**

Pacific Consultants International Co., Ltd.

- 3) **Interprète / M. SASAKI Masayuki**

Chic Japan Co., Ltd.

## ANNEXE-2 Calendrier du Programme de l'étude sur place

## Calendrier du Programme de l'étude sur place (lors de l'étude du concept de base)

N°	Date	Membres de la mission	Itinéraire	Aperçu des activités
	30/8 (mer.)	Chef de mission M. Yoneda	NRT (11:30) -> CDG (16:50) Séjour à Paris	JL 405
	31/8 (jeu.)	Idem.	CDG (15:30) -> ABJ (19:50) Abidjan	
1	1er/9 (ven.)	Idem. M. Yoneda, Directeur - Adjoint M Yamagata.	Bureau de la JICA, Ambassade du Japon  Abidjan	Discussions avec Sous-Secrétaire M. Yamagata, Entretien avec l'Ambassadeur
		Chef du Projet M. Ijima, MM Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	NRT (11:30) -> CDG (16:50)  Paris	JL 405
2	2/9 (sam.)	MM. Yoneda, Yamagata	ABJ (10:00) -> OUA (11:00)	VU 864 Accueil par Chef de Service Asie-Moyen- Orient du MAE Mme. ZABA, Discussions avec la contrepartie (DEP: MM. KABORE, BINGOUWEOGO)
		MM. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	CDG (16:30) -> OUA (21:30)	RK 161
		Ensemble	Oua	Réunion interne (Compte-rendu par le chef de mission, vérification du programme, etc.)
3	3/9 (dim.)	Ensemble	Oua. Visite aux écoles primaires  Oua.	Réunion interne Depoy A/2, Saambin Barrge, Gounghin Sud-ABC
4	4/9 (lun.)	Ensemble	MAE  MEBAM MEBAM  IGB  Oua.	Visite de courtoisie (Secrétaire Général M. KONGIO, Directeur de la Coopération bilatérale M. NEBIE, etc.) Visite de courtoisie (Ministre M. BAWORO, etc.) Réunion avec la contrepartie (discussions sur le programme de l'étude, etc.) Obtention de la carte échelle 1/200.000, etc.
5	5/9 (mar.)	Ensemble	MEBAM  BPE DAAF (USAID)  Oua.	R/contrepartie (explication du rapport de commencement, discussions, etc.) Interrogation sur le P4, etc.  Préparation de l'étude sur Léo
6	6/9 (mer.)	Ensemble	Visite à Sissili Départ du MEBAM Léo DPEBAM Préfecture  Léo DPEBAM  Visite à l'école primaire (IED) Visite au site des écoles objets Oua.	Rencontre avec l'Inspecteur (MOUEDRAOGO) Visite de courtoisie (Préfet M. BASSONO, Administrateur Civil M. SIDIBE, etc.) Discussions sur la sélection des sites (Requête: 40 écoles -> 18 écoles) Mouna (IED) Kayero (R-10)
7	7/9 (jeu.)	Ensemble	MEBAM  MEBAM  Oua.	R/Contrepartie (discussions sur les résultats de la visite à Léo et l'orientation du Procès-verbal, etc.) Etablissement du projet de Procès-verbal R/Contrepartie (discussions sur le contenu du Procès-verbal)
8	8/9 (ven.)	Ensemble	Discussions avec les inspecteurs  MEBAM  MEBAM  Oua.	Discussions sur la sélection des sites (absence de l'Inspecteur d'Oubritenga) Bazega (requête 9 écoles -> total 9 écoles) Ganzourgo (requête 4 écoles -> total 5 écoles) Mouhoun (requête 12 écoles -> total 11 écoles) R/Contrepartie (discussions finales sur le Procès- verbal) R/Contrepartie (signature du Procès-verbal)

N°	Date	Membres de la mission	Itinéraire	Aperçu des activités
9	9/9 (sam)	MM. Yoneda, Yamagata MM. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	OUA(12:00)->ABJ(13:40) Abidjan Déménagement Oua.	NU865 Hôtel Silmande -> Hôtel Indépendance Rangement des données
10	10/9 (dim)	MM. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	Oua.	Rangement des données Discussions sur l'opération de l'étude des sites (établissement du tableau du programme de l'étude sur les sites)
11	11/9 (lun)	MM. Yoneda, Yamagata M. Yoneda MM. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	Ambassade du Japon JICA ABJ(21:50) -> CDG(Paris) A bord DEP CINCAT Oua.	Compte-rendu à l'Ambassade du Japon Compte-rendu AI7203 Réunion avec contrepartie (discussions sur le programme de l'étude sur les sites et l'arrangement du programme du travail) Discussions sur l'assistant de l'étude des sites
12	12/9 (mar)	M. Yoneda MM. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	Arrivée à CDG Paris Visite à Ouhritenga DPEBAM Ziniare Préfecture DPEBAM Visite à l'école primaire (P4) Visite à l'école faisant objet de l'étude Oua.	AI7203 Visite de courtoisie à l'inspecteur Visite de courtoisie (Haut-Commissaire M. ZONGO, etc.) Discussions avec l'inspecteur (M. OUIEDRAOGO) sur la sélection des sites (Requête 23 écoles -> total 18 écoles) Ziga (P4) Lumbira(AD-5)
13	13/9 (jeu)	M. Yoneda MM. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	LIT (19:45) -> NRT à bord Visite à Mouhoun Arrivée à la DPEBAM Dédougou Préfecture DPEBAM Etude sur le site Oua.	JL-402 Visite de courtoisie à l'inspecteur (M. NAPO) Visite de courtoisie (Haut-Commissaire M. SISIBI, etc.) Discussions avec l'inspecteur (arrangement du programme de l'étude sur les sites) Boron (R-40): Promesse de la remise du questionnaire le 26 septembre
14	14/9 (jeu)	M. Yoneda MM. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	Arrivée à NRT (15:25) Visite à Ganzourgou DPEBAM Zourgo Préfecture DPEBAM Etude sur le site Oua.	JL-402 Visite de courtoisie à l'inspecteur (M. BAYE) Visite de courtoisie (Haut-Commissaire M. DABIRE, etc.) Discussions avec l'inspecteur (arrangement du programme de l'étude sur les sites) Komseogo (S-40)
15	15/9 (ven)	MM. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	Visite à Bazega DPEBAM Kombissili Préfecture DPEBAM Etude sur les sites CINCAT Oua.	Visite de courtoisie à l'inspecteur (M. BAGRE) Visite de courtoisie (Haut-Commissaire M. DABIGOU, etc.) Discussions avec l'inspecteur (arrangement du programme de l'étude sur les sites) Liboure (R-03) Entrevue avec l'assistant de l'étude sur les sites
16	16/9 (sam)	MM. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	Oua.	Réunion interne, rangement des données
17	17/9 (dim)	MM. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	Oua.	Rangement des données Réunion interne pour l'étude approfondie sur les sites, rangement des données



N°	Date	Membres de la mission	Itinéraire	Aperçu des activités
18	18/9 (lun.)	M.M. Ijima, Chishina, Sakaguchi, Shintani, Sasaki	Visite à Sissili Léo DPEBAM	Discussions avec l'Inspecteur (discussions sur l'arrangement du programme de l'étude sur les sites, affectation des guides, etc.)  Kayoro (R-10) Vara (AD-3)
		Groupe A (M.M. Ijima, Sasaki)	Arrivée à l'hôtel (18:30) Oua	
		Groupe B (M.M. Sakaguchi, Shintani)	Etude sur le site Léo	
		Groupe C (M. Chishina)	Etude sur le site (16:00) Léo	
19	19/9 (mar.)	Groupe A (Ouagadougou)	D.P.P. Oua	Discussions avec Directeur M. DABOUE sur le programme du groupe A Nanano (R-21 / C-11)  Pehiri (R-09), Netiao (AD-01)
		Groupe B (Sissili)	Toute la journée: Etude sur les sites Léo	
		Groupe C (Sissili)	Toute la journée: Etude sur les sites Léo	
20	20/9 (mer.)	Groupe A (Oua.)	Société Kadosondo  Société Sol. Confort & Décor Institut de la géologie Oua	(Construction générale), demande de remplir le questionnaire II, etc. (C/G), demande de remplir le questionnaire II, etc. Obtention des cartes géologiques  Bouiga (R-12/C-20), Poun (R-14/C-22) Sapouy (R-15), Kasso (R-16/C-23) Laro (R-20), Sadouin (R-29/C-24), Bourri (R-26)
		Groupe B (Sissili)	Toute la journée: Etude sur les sites Léo	
		Groupe C (Sissili)	Toute la journée: Etude sur les sites Léo	
21	21/9 (jeu.)	Groupe A (Oua.)	Société Ecohaa Société Diafa  Société SNTB  Société Somimat  BPE  Société Technibois Oua	(C/G) demande de remplir le questionnaire II, etc. (Matériaux de construction) étude sur la disponibilité des matériaux de construction, demande de l'établissement du devis (Transport) collecte des données, demande de l'établissement du devis (Mobiliier) collecte des données, demande de l'établissement du devis Interrogation auprès du Directeur M. DIALLO sur les projets d'autres donateurs (C/G, mobiliier), demande de remplir du questionnaire II, etc.
		Groupe B' C (Sissili)	Etude sur les sites du Projet	
		Groupe B (Sissili)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	
		Groupe C (Sissili)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	
22	22/9 (ven.)	Groupe A (Oua.)	Société de Location de Matériels Société Inter Entreprise Générale Société Burkina Equipements Société Somimat Société Inter Entreprise Générale GDCCOP  Société Hage-Matériaux Oua	(Location des équipements de construction), obtention de la liste des équipements de location (Matériaux de construction), collecte des données, demande d'établissement du devis, etc. (Vente des équipements de construction), visite Récupération du devis demandé  Récupération du devis demandé  Entrevue auprès du Chef M. OUNEROU sur la situation des milieux de la construction burkinabè (Matériaux de construction), collecte des données, demande de l'établissement du devis, etc.
		Groupe B' C (Bazéga)	DPEBAM Kombissili	
				Discussions avec l'Inspecteur (affectation des guides, etc.)

N°	Date	Membres de la mission	Itinéraire	Aperçu des activités
22	22.9 (ven)	Groupe B (Bazéga)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Zangogo (AD-02), Namymi (AD-03), Doujougou (AD-01)
		Groupe C (Bazéga)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Combissili - Gana (AD-04), Napagabtenga - Gouguen (R-04)
23	23.9 (sam)	Groupes A/B/C	Oua	Rangement des données
24	24.9 (dim)	Groupes A/B/C	Oua	Rangement des données Réunion interne, rangement des données
25	25.9 (lun)	Groupe A (Oua)	Société Kadosondo DEP  Société Confort & Décor Oua	(C/G) Récupération du questionnaire II Discussions avec Directeur M. DABOUE sur les logements des maîtres (C/G) Récupération du questionnaire II
		Groupe B (Bazéga)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Nakombogo (R-06.C-23)
		Groupe C (Bazéga)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Gouguen (R-07), Taama (R-08)
26	26.9 (mar)	Groupes A/B/C	Visite à Mouhoun Arrivée à la DPEBAM Oua	Discussions sur le programme de l'étude sur les sites, préparation de l'étude
		Groupe A (Mouhoun)	Après-midi: Etude sur les sites Dédougou	Boron (R-04) Récupération du questionnaire, Tierkou (AD-03)
		Groupe B (Mouhoun)	Après-midi: Etude sur les sites Dédougou	Hankuy - B (AD-03), Soukui (AD-01)
		Groupe C (Mouhoun)	Après-midi: Etude sur le site Dédougou	Pie (R-01)
27	27.9 (mer.)	Groupe A (Oua)	Société Ecobaa Société SNTB Société Hage-Matériaux  BPE DEP Oua	(C/G) Récupération du questionnaire II (Transport) Obtention du devis (Matériaux de construction) Obtention du devis demandé Obtention des documents demandés Discussions sur l'obtention des documents manqués avec Directeur M. DABOUE
		Groupe B (Mouhoun)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Bolomakote (R-02), Dora (R-03), Fobiri (R-10)
		Groupe C (Mouhoun)	Toute la journée: Etude sur le site Oua	Secaco (R-07), Seyou (R-09), Bandio (R-11)
28	28.9 (jeu)	Groupe A (Oua)	Oua	Rangement des données
		Groupe B (Ganzourgou)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Bolle (AD-03), Rapadama-T (AD-4)
		Groupe C (Ganzourgou)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Sapaga (AD-01), Zourgo (AD-02)
29	29.9 (ven)	Groupes A/B/C	Visite à Oubritenga DPEBAM Ziniare	Discussions sur le programme de l'étude des sites.
		Groupe A (Oubritenga)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Goue (AD-02), Loumbila (AD-06), Nomgana (R-05)
		Groupe B (Oubritenga)	Toute la journée: Etude sur les sites du Projet Oua	Moentenga (AD-04), Gaske (AD-06), Gourpila (C-17)
		Groupe C (Oubritenga)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Goahga (R-04), Zeguedeguen (R-05.C-15), Fangsega (C-16)
30	30.9 (sam)	Groupes A/B/C	Oua	Réunion interne, rangement des données
31	1/10 (dim)	Groupes A/B/C	Oua	Discussions sur le programme de l'avenir, rangement des données

N°	Date	Membres de la mission	Itinéraire	Aperçu des activités
32	2/10 (lun.)	Groupe A (Oubritenga)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Boulala (AD-03), Bilgo (R-13), Nedogo (R-14)
		Groupe B (Oubritenga)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Sourgoubila (R-01), Ramsi (R-02/C-24), Sandogo (R-03 C-23)
		Groupe C (Oubritenga)	Toute la journée: Etude sur les sites Oua	Seloguen (R-06), Mouti (R-10), Village-V3 (AD-01)
33	3/10 (mar.)	Groupe A	DEP BPE Oua	Discussions avec le Directeur M. DABOUE sur le programme de l'avenir et les documents manques Discussions avec le Directeur M. DIALLO sur les logements des maîtres prévues dans le cadre des projets d'autres donateurs, demande de la présentation des documents Rangement des données Réunion interne (selection des sites, etc.)
		Groupes B/C Groupe A/B/C	Oua	
34	4/10 (mer.)	Groupe A	DFIPPE	Interrogation sur la situation de la formation des maîtres au Burkina faso
		Groupes A/B/V	CINCIAT MEBAM Oua	Réunion Discussions sur les écoles objets de l'évaluation, demande adressée par la contrepartie de 2ème étude sur place de nouveau sur les 2écoles d'Oubritenga
35	5/10 (jeu.)	Groupe A	Département de l'Architecture et de l'Habitat, Ministère des Travaux Publics	Interrogation auprès du Directeur M. SANKARA sur les règlements et arrangements concernés à la construction au Burkina Faso
		Groupe B	Bureau	Rangement des données
		Groupe C (Oubritenga)	Etude sur le site d	2ème étude sur place sur Tangega (C-16)
		Groupes A/B/C	MEBAM MAE Oua	Visite de courtoisie (Secrétaire Général M. COULIBALY) Visite de courtoisie (Secrétaire Général M. ZIDOUEMBA, etc.)
36	6/10 (ven.)	Groupes A/B/C	Etude sur les sites Oua	2ème étude sur Nomgana (R-15), Boulala (AD-03) Rangement des données
37	7/10 (sam.)	MM Chishina, Shintani, Sasaki MM Isjima, Sakaguchi	Visite à Bobo-Dioulasso Oua	Etude sur la situation de la construction, etc.
			Oua	Rangement des données
38	8/10 (dim.)	Ensemble	Oua	Rangement des données
39	9/10 (lun.)	Groupe A	Direction de la Météorologie, Ministère des Transports	Collecte des données météorologiques
		Ensemble	OUA (16:00) -> ABJ (17:45) Abidjan	PK810
40	10/10 (mar.)	Ensemble	Abidjan Bureau de la JICA	Etude sur la situation de la construction en Côte-d'Ivoire, étude sur les projets similaires de la JICA Compte-rendu au Chef du Bureau M Tatsumi
41	11/10 (mer.)	Ensemble	Ambassade ABJ (23:80) -> CDG A bord	Compte-rendu PK 130
42	12/10 (jeu.)	Ensemble	Arrivée à CDG (14:30) Paris	PK 130
43	13/10 (ven.)	Ensemble	CDG (19:30) -> NRT A bord	JL 406
44	14/10 (sam.)	Ensemble	Arrivée à NRT (14:55)	JL 406

**Calendrier du Programme de l'étude sur place  
(lors de l'explication du rapport provisoire de l'étude du concept de base)**

N°	Date	Membres de la mission	Itinéraire	Aperçu des activités
1	21/11 (mar.)	Chef de mission M.SASAKI, Chef du projet MIJIMA, Interprète M.SASAKI	NRT(12: 15) -> CDG(16: 55)  Séjour à Paris	JL 405
2	22/11 (mer.)	Ensemble	CDG(14: 30) -> OUA(18: 45) Oua	RK 133
3	23/11 (jeu.)	Ensemble	DEP  MEBAM  Oua	Visite de courtoisie au Directeur M. DABOUE, demande d'arrangement du programme de la mission Visite de courtoisie aux Secrétaire général des Affaires étrangères et Secrétaire général du MEBAM. Visite à la Société Diafa
4	24/11 (ven.)	Ensemble	Ville  DEP  Oua	Visite à l'ONG, "DELAWENDE" et aux lycées à Oua.  Réunion plénière sur le contenu du Projet et des écoles objet
5	25/11 (sam.)	Ensemble	DEP  Visite aux écoles primaires  Oua	Réunion plénière sur le contenu du Projet et des écoles objet Visite aux écoles : Toesse(P 4) et Napagabenga- Gougouen (Ecole objets) à Bazega
6	26/11 (dim.)	Ensemble	Visite à l'école primaire  Oua	Visite à l'école : Rapadama-T (Ecole objet) à Ganzourgou
7	27/11 (lun.)	Ensemble	MEBAM  Oua	Signature du Procès-verbal Entretien avec le Ministre du MEBAM
8	28/11 (mar.)	Ensemble	        OUA(19: 30) -> ABJ(20: 50) Abj	Entretien avec le Directeur de la Coopération Bilatérale, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan Visite de courtoisie au Secrétaire général des Affaires Etrangères Discussions sur la sélection des sites [ requête 40 écoles -> 18 écoles ] RK123
9	29/11 (mer.)	Ensemble	Ambassade du Japon, Bureau de la JICA	Compte-rendu des résultats des discussions
		MM. MIJIMA, SASAKI (Interprète)  M. SASAKI (Chef de mission)	  ABJ (21:50) -> CDG  A bord	Etude sur le marché des matériaux de construction  AF7203
10	30/11 (jeu.)	MM. MIJIMA, SASAKI (Interprète)  M. SASAKI (Chef de mission)	  ABJ (21:50) -> CDG  Arrivée à CDG (5:15)  A bord Paris	Etude sur le marché des matériaux de construction  AF7203
		MM. MIJIMA, SASAKI (Interprète)  M. SASAKI (Chef de mission)	Arrivée à CDG (5:15)  Paris  CDG (19:25) -> NRT  A bord	JAL406
12	2/12 (sam.)	MM. MIJIMA, SASAKI (Interprète)  M. SASAKI (Chef de mission)	CDG (19:25) -> NRT  Arrivée à NRT (15:15)	JAL406
13	3/12 (dim.)		Arrivée à NRT (15:15)	

## [ 1 ] Etude du concept de base (du 30 août au 14 octobre 1995)

**Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse**

M. SANOU Baworo Seydou Sanou	Ministre
M. COULIBALY Adama	Secrétaire - Général
M. DABOUE Julien	Directeur, DEP
M. ZANGO S. Martin	Directeur, DAAF
M. DIALLO Issa Joseph	Dircteur, BPE
M. NABOLLE Marin	Dircteur, DFIPPE
M. KABORE Pascal	Chef de Service, DEP
M. BINGOUWEOGO P. Etienne	Service Coopération, DEP
M. KI B. Jacques	Agent, DEP
M. OUEDRAOGO K. Joseph	Inspecteur, DEB
M. DRABO T. Daniel	Agent, DEB
M. TOE Noël	Agent, DAAF
M. COULIDIATI Kanfidini	Chef, Division Finance Comptabilité
M. BAMOUNI Hubert	Chef, Division Construction et Equipement
M. DONDASSE S. Moumouri	Chef, Service Marché
Mme. BAKYONO Blanche	Inspectrice, DPEBAM
M. TRAORE Kadiétou	Chef, de Service Division 2

**Ministère des Affaires Etrangères**

M. ZIDOUEMBA Bruno Nongoma	Secrétaire - Général
M. KONGO Rigozers	Secrétaire - Général par l'intérim
M. NEBIE B. Moussa	Directeur de la Coopération Bilatérale
Mme. ZABA Jacqueline	Chef de Service Asie - Moyen Orient

**Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan**

M. YADGHO Augustin Philippe	Directeur Général, ONMP
M. OUNEROU Oldou Gadiago	Chef, DGCOOP

**Ministère des Travaux Publiés**

M. SANKARA Moussa	Directeur, DAI
M. ZONGO Jones	Directeur, RMS

### Province de OUBRITENGA

M. ZONGO Jean Baptiste	Haut - Commissaire
M. OUEDRAOGO Quintoin Adolphe	Inspecteur / DPEBAM
M. CONGO Lassona Edmond	Inspecteur / DPEBAM
M. ZONGO Joseph	Instituteur / SEP

### Province de SISSILI

M. BASSONO Jean	Haut - Commissaire
M. SIDIBE Moussa	Administrateur Civil
M. OUEDRAOGO Saïdou	Inspecteur / DPEBAM

### Province de MOUHOUN

M. SISIBE Idrissa	Haut - Commissaire
M. TRAORE S. Prosper	Secrétaire - Général de la Province
M. NACRO Batiana Esaïe	DAF du Haut - Commissaire
M. SAWAAGO Apollinaire	Préfet du Département de Dédougou
M. TAMINI Alain Michèle	Maire de Dédougou
M. KONATE Siano Dominique	Directeur / DPEBAM
M. NAPO Célestin	Inspecteur / DPEBAM
M. TRAORE O. Pierre	Conseiller Pédagogique / DPEBAM
Mme. SAKONDE Tamini Anne	Institutrice / SEP

### Province de GANZOURGOU

M. DABIRE Victor	Secrétaire - Général de la Province
M. YAMEOGO Aimé Pascal	Préfet - Maire de Méquet
M. BAYE Alain	Inspecteur / DPEBAM
M. OUEDRAOGO Laurent	Instituteur / SEP
Mme. KABORE - KERE Mélanie	Institutrice / SEP

### Province de BAZEGA

M. DABILGOU P. Anuvole	Secrétaire - Général de la Province
M. COMPAORE Gaousgou	Maire de Kombissiri
M. BAGRE Ambroise	Inspecteur / DPEBAM

[ 2 ] Explication du rapport provisoire de l'étude du concept de base  
(du 21 novembre au 3 décembre 1995)

**Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse**

M. SANOU Baworo Seydou	Ministre
M. COULIBALY Adana	Secrétaire - Général
M. TRAORE Issa	Secrétaire - Général Par Intérim
M. DABOUE Julien	Directeur, DEP
M. DIALLO Issa Joseph	Directeur, BPE
M. BINGOUWEOGO P Etienne	Service Coopération, DEP
M. KI B Jacques	Agent, DEP
M. BAMOUNI Hubert	Chef, Division Construction et Equipement

**Ministère des Affaires Etrangères**

M. ZIDOUEMBA Bruno Nongoma	Secrétaire - Général
M. GIANSONRE Lazare	Directeur de la Coopération Bilatérale
Mme. ZABA Jacqueline	Chef de Service Asie - Moyen Orient

**Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan**

M. ALEXIS K Yanogo	Directeur de la Coopération Bilatérale
M. OUNEROU Oldou Gadiago	Chef, DGCOOP

**ONG etc.**

M. RENE Nongama Sissao	Chef Association [Dclwende]
M. SISSAO Etaude Enseignant	Université de Ouagadougou, Responsable du Volet Education
M. SYLVAIN Ouedrongo	
M. PIAKOUMA Leteo	
M. OUEDRAOGO Jean Albert	

**Etude du concept de base  
pour  
le Projet de reconstruction  
et normalisation d'écoles primaires  
au Burkina Faso**

**Procès-Verbal des discussions sur l'étude**

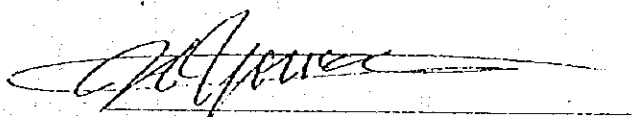
En réponse à la requête du Gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le Projet de reconstruction et normalisation d'écoles primaires au Burkina Faso (désigné ci-après "le Projet" ), et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

La JICA a délégué au Burkina Faso une mission d'étude sur place dirigée par M.YONEDA Hiroshi, Chef de la 2ème Division de l'Etude du Concept de Base, Direction de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale, et la mission d'étude séjournera dans ce pays du 2 septembre au 9 octobre 1995.

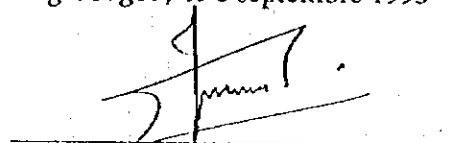
La mission d'étude a procédé à une série de discussions avec les responsables concernés du Burkina Faso, et a effectué des enquêtes sur les zones du Projet.

A l'issue des discussions et de l'étude sur place, les deux parties mentionnent les points confirmés réciproquement dans le COMPLEMENT.

Fait à Ouagadougou, le 8 septembre 1995



M. YONEDA Hiroshi  
Chef de Mission d'étude  
du concept de base  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)



M. COULIBALY G. Adama  
Secrétaire Général  
Ministère de l'Enseignement de  
Base et de l'Alphabétisation  
de Masse





## COMPLEMENT

### 1. Objectifs du Projet

Le présent Projet a pour objectifs de développer des ressources humaines du Burkina Faso par l'intermédiaire de la construction d'écoles primaires, et en particulier de renforcer l'éducation de base et d'améliorer le cadre d'étude.

Pour réaliser ces objectifs, non seulement la coopération de la partie japonaise, mais aussi l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire par la partie burkinabè seront indispensables.

Vu ces points, l'équipe de la mission demandera à la partie burkinabè la mise en place d'un système à l'essai élargi de deux horaires de cours et de cours à classes cumulées pour assurer l'utilisation efficace des installations construites avec la coopération japonaise.

Elle demandera également largement la combinaison de l'éducation de base avec le renforcement de l'enseignement de la langue maternelle actuellement à l'essai dans les petites classes primaires.

### 2. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

La partie burkinabè a bien compris le système de la Coopération financière non-remboursable de l'ANNEXE-1, que lui a expliqué l'équipe de la mission.

### 3. Organisme d'exécution du Projet

L'organisme d'exécution du Projet sera le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse (MEBAM).

Par ailleurs, la gestion des écoles achevées sera assurée par la communauté régionale où se trouve chaque école, sous la responsabilité et la supervision du MEBAM.

### 4. Contenu de la requête burkinabè pour la Coopération financière non-remboursable du Japon

Le contenu de la requête burkinabè lors de sa soumission est mentionné dans l'ANNEXE-2.

Le contenu de la coopération et les écoles objets de la coopération recommandées dans le Rapport de l'étude du concept de base seront finalement définis par la mission d'étude, compte tenu de la portée adéquate de la Coopération financière non-remboursable par la mission d'étude du concept de base, puis analyse au Japon des résultats de l'étude. En changeant de mots, la construction ou non de salles de classe et d'installations secondaires sur chaque site sera encore une fois étudiée par la

mission, puis les résultats de cette étude analysés au Japon, et ensuite présentés à la partie burkinabè lors de l'explication du projet de rapport du concept de base.

#### 5. Ecoles objets de l'étude

Sur la base des discussions avec la partie burkinabè, la mission d'étude de concept de base étudiera les écoles mentionnées dans l'ANNEXE-3, afin de déterminer les écoles objets du Projet.

Les écoles objets de l'étude ont été sélectionnées sur les critères suivants.

- a) Ecoles primaires se trouvant dans les 5 provinces prioritaires de BAZEGA, GANZOURGOU, MOUHOUN, OUBRITENNGA et SISSILI, spécifiées zone prioritaire par la partie burkinabè, et
- b) Les écoles primaires où les enfants souhaitant entrer sont beaucoup plus nombreux que les places disponibles, ou bien où le cadre d'étude est détérioré, par exemple nécessité de reconstruire d'urgence des salles de classe, et
- c) Les écoles ne bénéficiant pas de l'aide de donateurs tels que Banque mondiale, OPEP, BID, etc., et
- d) Il s'agit de la reconstruction de salles de classe existantes, ou bien
- e) Ecoles faisant l'objet d'une demande de réhabilitation pour cause de dommages dus à l'inondation, ou bien
- f) Ecoles objets d'une demande de normalisation, ne disposant que moins de 3 salles.

#### 6. Critères de sélection des écoles objets de l'étude du concept de base du Projet

Les écoles objets du Projet seront présentées à la partie burkinabè lors de l'explication du projet de rapport de l'étude du concept de base, après analyse des résultats de l'étude de la mission, et en tenant compte des points ci-dessous.

- (1) La résolution des problèmes d'éducation primaire est une question hautement prioritaire de la partie burkinabè. Il s'agit en particulier des écoles de la zone spécifiée au paragraphe 5.
- (2) Les écoles dont les installations sont en très mauvais état seront prioritaires.
- (3) Les écoles dont le cadre d'éducation est très mauvais, par exemple une moyenne de plus de 50 élèves par classe, seront prioritaires.
- (4) Les écoles satisfaisant les critères de sélection des sites (ANNEXE-5) approuvés lors de l'étude préliminaire. Les écoles conformes aux conditions ci-dessus ne satisfaisant pas ces critères seront éliminées.
- (5) La portée de la coopération sera définie finalement "en tenant compte de la portée

"adaptée" de la Coopération financière non-remboursable" parmi les écoles satisfaisant les conditions ci-dessus.

#### 7. Normes de conception des installations

Les normes de conception des installations objets du présent Projet ont été confirmées comme indiqué dans l'ANNEXE-5, par accord lors de l'étude préliminaire.

#### 8. Mesures à prendre par la partie burkinabè pour l'exécution du Projet

(1) La partie burkinabè prendra les mesures nécessaires indiquées dans l'ANNEXE-6 pour le bon déroulement du Projet. Parmi les mesures de la partie burkinabè indiquées dans l'ANNEXE-6, le gouvernement japonais accueillera avec plaisir la participation des habitants locaux au Projet.

(2) Pour la construction d'une "cantine" sur chaque site, l'équipe de la mission a fortement requis auprès de la partie burkinabè l'assurance de l'approvisionnement en produits alimentaires pour permettre le fonctionnement de la cantine. La partie burkinabè a accepté de discuter avec les donateurs assurant l'approvisionnement en produits alimentaires des écoles primaires, tels que l'Aide Américaine, l'UE, etc., et d'informer par écrit la mission d'étude avant le départ des membres du consultant des ressources budgétaires prévues et de l'assurance des produits alimentaires pour la cantine par site.

Si aucune communication de ce type n'est faite avant le départ des membres du consultant, la partie burkinabè a accepté l'élimination de la coopération de la construction de la cantine sur les différents sites.

(3) La partie burkinabè, après le départ des membres gouvernementaux de la mission, devra apporter le maximum d'appuis en faveur de l'étude effectuée par les membres consultants. Le MEBAM devra assurer au moins un fonctionnaire chargé du Projet du MEBAM et un fonctionnaire, ou plus selon la nécessité respectivement, du bureau d'inspection des écoles primaires de chaque site comme accompagnateur pour l'étude des sites effectuée par les membres du consultant.

Par ailleurs, le MEBAM s'engage à ce que le directeur de l'école ou son représentant ainsi qu'un représentant des communautés locales, à la mesure du possible, chargées de la maintenance assistent à l'étude sur le site de chaque école primaire.

Si les accompagnateurs et les personnes devant assister à l'étude ne sont pas assurées sur chaque site, la mission d'étude ne pourra pas assurer

convenablement l'étude sur le site, et, dans ce cas, ladite école sera éliminée du concept de base, même si elle satisfait les conditions précitées.

#### **9. Calendrier futur de la Mission**

- (1) La JICA établira un résumé du concept de base, enverra une équipe d'explication sur place en novembre 1995, informera la partie burkinabè du concept de base, et confirmera les préparatifs nécessaires auprès de la partie burkinabè.
- (2) Une fois le résumé du concept de base confirmé auprès de la partie burkinabè, la JICA achèvera son Rapport du concept de base et l'enverra à la partie burkinabè avant mars 1996.

#### **10. Listes des membres de la Mission et des personnes rencontrées par la Mission et le programme du séjour des membres officiels de la Mission**

- (1) Les listes des membres de la Mission et des personnes burkinabè rencontrées figure dans l'ANNEXE-7.
- (2) Le programme du séjour des membres officiels de la Mission figure dans l'ANNEXE-8.

## ANNEXE-1 Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

### 1) Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

L'aperçu de l'aide financière non-remboursable du Japon est comme suit:

#### 1. Procédure de l'aide financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

##### 1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise en œuvre du Projet)

- 2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

## 2. Contenu de l'étude

### 1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- a) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- b) évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- d) préparer un plan de base du Projet
- e) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

### 2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a

participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

### 3. Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

#### 1) Qu'est-ce qu'une aide financière non-remboursable ?

Le programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

#### 2) Echange de Notes(E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

#### 3) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultants et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

#### 4) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport

d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
- (5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

(7) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations

*Handwritten mark*

*Handwritten mark*



construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable,

(8) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(9) Arrangement bancaire (A/B)

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

**ANNEXE-2 Installations et équipements demandés par la partie burkinabè pour la Coopération financière non-remboursable du Japon**

Le contenu de la requête, les installations et les équipements demandés sont comme suit:

- Construction en matériaux définitifs de 324 salles de classe
- Normalisation de 203 écoles par la construction de 308 salles de classe
- Construction de 422 logements de maîtres
- Equipement de toutes les classes nouvellement construites en mobiliers scolaires par l'acquisition de :
  - 30 table-bancs par salle de classe
  - Chaise d'enseignant par salle de classe
  - Bureau d'enseignant par salle de classe
  - Armoire par salle de classe

*RF*

*4*

### ANNEXE-3 Liste des écoles faisant l'objet de l'étude

#### BAZEGA

- Lilbouré
- Napagabtenga-Gougouen
- Nakombogo
- Gougouen
- Tama
- ( 4 autres écoles demandées omme remplacement )

#### GANZOURGOU

- Komséogo
- ( 4 autres écoles demandées omme remplacement )

#### MOUHOUN

- Fié
- Bolomakoté
- Dora
- Boron
- Secaco
- Seyou
- Fobiri
- Bandio
- ( 3 autres écoles demandées omme remplacement )

#### OUBRITENGA

- indéterminé
- Vu que l'inspecteur ne s'est pas présenté à la réunion du 8 septembre.

#### SISSILI

- Nevri
- Péhiri
- Kayéro
- Baouiga
- Nebourou
- Poun
- Sapouy
- Tiabienkasso
- Laro
- Nanano
- Sadon
- Bouri
- Karabolé
- Sadouin
- Katian
- ( 3 autres écoles demandées omme remplacement )

Nota: - En ce qui concerne les écoles demandées comme remplacement sus-mentionnés, elles seront visitées par les consultants, si ces derniers ont suffisamment de temps pendant leur séjour dans le pays.  
- Le nom du village est identique à celui porté sur la carte géographique des consultants.

#### ANNEXE-4 Critères de sélection des sites

1. Les emplacements non indiqués comme dangereux par l'Ambassade, le MEBAM, ou les personnes concernées des communautés locales.
2. Existence de routes d'accès permettant le passage des véhicules de transport des équipements  
Accès aux sites possible par véhicule, ou bien accès possible à pied pendant la saison des pluies et par véhicule pendant la saison sèche.
3. Les terrains dont la nature du sol et les conditions géographiques sont favorable à l'accès par les élèves sont déjà acquis pour la construction d'écoles.  
Un document permettant de justifier que le droit de propriété du terrain appartient à l'Etat doit être disponible.  
Seront exclus du concept de base les sites qui sont en forte pente, qui nécessitent une fouille de 2m sur le lieu d'implantation du bâtiment prévu, pour lesquels aucun terrassement correctif n'est prévu.  
Seront également exclus les sites attenants à un précipice de plus de 30° pour lesquels des murs de soutènement et caniveaux d'évacuation des eaux adéquats ne sont pas prévus actuellement et ne seront pas prévus dans le futur non plus.
4. Les sites pour lesquels il existe suffisamment de personnel enseignant chargé du fonctionnement de l'école à construire et d'élèves à accueillir.
5. Les communautés de population locale, qui assureront la maintenance des écoles qui seront construites dans le cadre du Projet, devront pouvoir le faire correctement.
6. Il n'y a pas d'autres projets de construction d'école ni de construction actuellement en cours par le gouvernement burkinabè, un organisme international, tel que la Banque mondiale, une ONG, etc.. Aucune requête n'a été déposée auprès d'un autre organisme, et il n'y a pas de construction actuellement en cours.

## ANNEXE-5 Critères de conception des installations

1. Les spécifications des installations d'écoles seront conformes aux normes de construction et d'urbanisme en vigueur au Burkina Faso.
2. Les installations à construire seront conçues en prenant en considération de la situation actuelle des programmes d'enseignement, etc., de manière à satisfaire aux exigences minimales des installations d'enseignement.
3. Les installations devront résister à des calamités naturelles prévisibles telles qu'inondation, etc.
4. Les installations qui peuvent être construites avec des matériaux de construction disponibles au Burkina Faso.
5. Les installations qui peuvent être construites et entretenues avec le niveau technique du Burkina Faso.
6. La communauté de la population locale sera chargée de la gestion et de la maintenance des installations sous la supervision du MEBAM.
7. Les installations devront répondre à d'autres exigences qui pourraient s'avérer nécessaires durant l'étude du concept de base.

**ANNEXE-6 Mesures à prendre par la partie burkinabè si la Coopération financière non-remboursable est accordée.**

1. Acquérir des terrains pour le Projet.
2. Enlever tous les obstacles du site du Projet, aménager et niveler les terrains nécessaires avant le commencement des travaux.
3. Construire la route d'accès nécessaire pour les travaux de construction selon la nécessité.
4. Si nécessaire, démolir les locaux de l'école existants et construire des locaux provisoires avant le commencement des travaux; entretenir les locaux provisoires pour la poursuite des cours pendant les travaux et les démolir après la fin du Projet.
5. Construire les installations connexes telles que jardin, éclairage à l'extérieur, portail et clôture selon la nécessité.
6. Réaliser les travaux des réseaux d'infrastructure urbaine jusqu'au site tels que ceux d'électricité, d'alimentation en eau et d'assainissement selon la nécessité.
7. Conformément à l'arrangement bancaire, payer des commissions bancaires telles que commission de l'Autorisation de Paiement (A/P) et commissions de paiement, à une banque intermédiaire agréée au Japon
8. Effectuer les démarches nécessaires au dédouanement rapide des équipements et matériaux destinés au Projet.
9. Exonérer les personnes juridiques ou physiques japonaises des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges financières qui pourraient être imposés par le Gouvernement du Burkina Faso à l'égard de la fourniture des produits et services effectués en vertu des contrats vérifiés.
10. Prendre toutes les mesures nécessaires à l'entrée et au séjour au Burkina Faso des personnes physiques japonaises, ou des membres de personnes juridiques japonaises qui sont liées aux services et aux équipements fournis conformément au contrat vérifié.
11. Délivrer l'autorisation et la permission nécessaires à l'exécution du Projet.
12. Assurer les enseignants, budget et élèves suffisants en vue de fonctionnement et de la maintenance adéquates et efficaces des installations construites et des équipements fournis par la Coopération financière non-remboursable du Japon.
13. Le MEBAM supervisera la maintenance des écoles par les communautés locales et donnera des conseils et instructions pour la maintenance efficace et adaptée des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable.
14. Prendre en charge tous les frais non couverts par la Coopération financière non-remboursable du Japon dans le cadre du Projet.

**ANNEXE-7 LISTE DES MEMBRES DE LA MISSION ET DES  
PERSONNES RENCONTREES**

**DELEGATION JAPONAISE**

1. Chef de Mission / M. Hiroshi YONEDA  
Director, Second Basic Design Study Division, Grant Aid Study Department, JICA
2. Cooperation Planning, M. Shigeo YAMAGATA  
Deputy Resident Representative, JICA Cote d'Ivoire Office
3. Chief Engineer of the Consultant members / M. Hiroshi IJIMA  
Pacific Consultant International Co., LTD.
4. Facilities Planning Engineer cum Site Condition Survey Engineer / M. Tomihide  
CHISHINA  
Pacific Consultant International Co., LTD.
5. Facilities Planning Engineer cum Site Condition Survey Engineer / M. Ryuji  
SAKAGUCHI  
Pacific Consultant International Co., LTD.
6. Project Implementation Planning Engineer cum Utilities Planning Engineer / M.  
Hideyo SHINTANI  
Pacific Consultant International Co., LTD.
7. INTERPRETER / M. Masayuki SASAKI  
Pacific Consultant International Co., LTD.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION DE  
MASSE

1. M. BAWORO Seydou Sanou  
Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse
2. M. COULIBALY G. Adama  
Secrétaire Général / MEBAM
3. M. DABOUE Julien  
Directeur, Direction des Etudes et de la Planification / MEBAM
4. M. ZANGO S. Martin  
Directeur, DAAF / MEBAM
5. M. KABORE Pascal  
Chef de Service, DEP
6. M. BINGOUWEOGO P. Etienne  
Service Coopération / MEBAM
7. M. OUEDRAOGO K. Joseph  
Inspecteur, Direction de l'Enseignement de Base / MEBAM
8. M. COULIDIATI Kanfidini  
Chef, Division Finance Comptabilité / MEBAM
9. M. BAMOUNI Hubert  
Chef, Division Construction et Equipement / MEBAM
10. M. BOUREIMA Jaques Ky  
Agent, DEP / MEBAM
11. M. DONDASSE S. Moumouri  
Chef, Service Marché / MEBAM
12. Mme. BAKYONO Blanche  
Inspectrice, DPEBAM / MEBAM
13. M. TRAORE Kadiëtou  
Chef de Service Division 2 / MEBAM

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

1. M. KONGO Rigozers  
Secrétaire Général / MAE
2. NEBIE B. Moussa  
Directeur de la Coopération Bilatérale / MAE
3. Mme. ZABA Jacqueline  
Chef de Service Asie-Moyen Orient / MAE

*Jdy*

*f.*



## PROVINCES CONCERNEES

1. M. BASSONO Jean  
Haut Commissaire / Province de Sissili
2. M. SIDIBE Moussa  
Administrateur Civil / Province de Sissili
3. M. OUEDRAOGO Saïdou  
Inspecteur / DPEBAM , Province de Sissili
4. M. NAPO Célestin  
Inspecteur / DPEBAM , Province de Mouhoun
5. M. TRAORE O. Pierre  
Conseiller Pédagogique / DPEBAM , Province de Mouhoun
6. M. BAGRE Ambroise  
Inspecteur / DPEBAM , Province de Bazega
7. M. BAYE Alein  
Inspecteur / DPEBAM , Province de Ganzourgou

## ANNEXE-8 PROGRAMME DU SEJOUR DES MEMBRES OFFICIELS

**Samedi 2 septembre 1995**

Arrivée à Ouagadougou

**Lundi 4 septembre 1995**

9 h Visite de courtoisie au MAE

15 h Visite de courtoisie au MEBAM

15 h 30 Séance de travail sur le Programme du séjour de la Délégation japonaise

**Mardi 5 septembre 1995**

9 h Séance de travail des points suivants:

- choix des cinq provinces

- critères de sélection des écoles

- dispositions relatives à la sortie dans la Sissili

15 h 30 Rencontre avec les responsables du Bureau des Projets Education

**Mercredi 6 septembre 1995**

Sortie sur le terrain dans la Sissili

**Jeudi 7 septembre 1995**

15 h Séance de travail des mesures à prendre par le Gouvernement du Burkina Faso

**Vendredi 8 septembre 1995**

9 h Rencontre avec les DPEBAM des provinces concernées

16 h Signature du Procès-Verbal de la Mission d'étude

**Samedi 9 septembre 1995**

Départ pour Abidjan

Etude du Concept de Base  
(Explication du Rapport Provisoire)  
pour  
Le Projet de Construction d'Ecoles Primaires  
au Burkina Faso


Procès-Verbal des Discussions sur l'Etude

L'Agence Japonaise de coopération internationale (JICA) a délégué une mission d'étude du concept de base pour le Projet de Construction d'Ecoles Primaires au Burkina Faso (appelé par la suite le "Projet") du 30 août au 14 octobre 1995. Les membres de la mission ont établi le présent Rapport provisoire de l'étude du concept de base du Projet après une série de discussions avec la partie burkinabè, une étude sur les site et l'étude technique des résultats après leur retour au Japon.

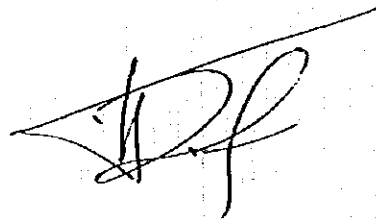
Du 22 au 28 novembre 1995, la JICA a délégué au Burkina Faso une mission d'explication du concept de base conduite par M. Takahiro SASAKI, Deputy Director, 2ème Division de l'Etude du Concept de Base, Direction de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale, afin d'expliquer et de discuter avec la partie burkinabè le contenu de ce Rapport provisoire de l'étude du concept de base.

Les points figurant dans l'annexe ont été confirmés aux cours des discussions entre les deux parties.

Fait à Ouagadougou, le 27 novembre 1995



M. SASAKI Takahiro  
Chef de mission d'explication  
du concept de base  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)



M. TRAORE Issa  
Secrétaire Général par intérim  
Ministère de l'Enseignement de  
Base et de l'Alphabétisation  
de Masse

## COMPLEMENT

### 1. Contenu du Rapport provisoire de l'étude du concept de base

Le Gouvernement du Burkina Faso a approuvé et accepté le principe du contenu du Rapport provisoire de l'étude du concept de base que lui a présenté la mission d'étude.

### 2. Organisme d'exécution du Projet

L'organisme d'exécution du Projet est le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse (MEBAM) du Burkina Faso. Après la construction, la maintenance des écoles sera assurée principalement par les communautés locales, le MEBAM en assurant la supervision, et prenant des mesures budgétaires nécessaires pour couvrir les frais de maintenance. Par ailleurs, l'équipe de la mission a fermement demandé des efforts à la partie burkinabè pour l'utilisation plus efficace des écoles primaires construites avec la Coopération japonaise, par introduction par exemple des classes à deux flux et à multi-grades.

### 3. Ecoles objets de la coopération dans le cadre de ce Projet

Les deux parties ont confirmé les écoles primaires figurant sur la liste de l'Annexe-1 comme objets du Projet. Le MEBAM a garanti que les écoles objets de la coopération japonaise ne feraient pas désormais l'objet de construction d'écoles par d'autres donateurs, ONG y compris, jusqu'à l'achèvement du Projet.

L'Annexe-2 donne la liste des installations et équipements du Projet.

### 4. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

La partie burkinabè a bien compris le système de la Coopération financière non-remboursable, figurant dans l'Annexe-3, que lui ont expliqué les membres de la mission.

### 5. Mesures à prendre par la partie burkinabè

Le gouvernement burkinabè prendra les mesures nécessaires figurant dans l'Annexe-4 pour le bon déroulement du Projet, si le Projet est réalisé dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais.

### 6. Programme futur de la mission

La JICA va achever son rapport de l'étude du concept de base et le fera parvenir à la partie burkinabè pour mars 1996.

### 7. Utilisation du fonds de contrepartie des KR et 2KR

La mission a suggéré à la partie burkinabè l'utilisation du fonds de contrepartie des KR et 2KR pour la construction des logements des maîtres.

ANNEXE-1: Liste des Ecoles objets du Projet

Provinces concernées	No. du fich.	No. de Réf.	Nom des Ecoles	Installations objets	
				Salles de C.	Toilettes
BAZAGA	1	R03	Lilbouré	2	1
	2	R04	Napagabtenga-Gouguen	3	1
	3	R06/C03	Nakombogo	1	1
	4 Ecoles	4	BAD1	Doulougou	3
GANZOURGOU	10	R04	Komséogo	1	1
	11	GAD1	Sapaga	2	1
	12	GAD2	Zorgo	3	1
	13	GAD3	Bollé	2	1
	5 Ecoles	14	GAD4	Rapadama-T	3
MOUHOUN	15	R02	Bolomakoté	3	1
	16	R03	Dora	3	1
	18	R07	Sécaco	3	1
	19	R09	Seyou	3	1
	21	MAD1	Soukui	3	1
	6 Ecoles	22	MAD2	Hankuy-B	3
OUBRUTENGA	26	R04	Coabga	3	1
	28	R13	Bilgo	3	1
	29	R14	Nédogo	3	1
	31	OAD1	Village-V3	2	1
	32	OAD3	Boulala	2	1
	6 Ecoles	33	OAD5	Loumbila	3
SISSILI	44	R09	Péhiri	3	1
	45	R10	Kayéro	3	1
	46	R12/C20	Baouiga	2	1
	47	R13/C21	Nébourou	2	1
	49	R15	Sapouy	3	1
	51	R21/C11	Nanano	2	1
	52	R27	Karabolé	3	1
	53	R29/C24	Sadouin	2	1
	54	C19	Katian	2	1
	10 Ecoles	55	SAD2	Coumblogoro	3
TOTAL:			31 Ecoles	79	31

## ANNEXE-2: Liste des Installations et Equipements du Projet

### 1. Bâtiments à salles de classe

1) Bâtiment à 1 salle:	2 Bâtiments (2 Ecoles)	2 Salles de classe
(Surface du plancher:	114,75m <sup>2</sup> /salle)	Total: 229,50m <sup>2</sup>
2) Bâtiment à 2 salles:	10 Bâtiments (10 Ecoles)	20 Salles de classe
(Surface du plancher:	191,25m <sup>2</sup> /salle)	Total: 1.912,50m <sup>2</sup>
3) Bâtiment à 3 salles:	19 Bâtiments (19 Ecoles)	57 Salles de classe
(Surface du plancher:	267,75m <sup>2</sup> /salle)	Total: 5.087,25m <sup>2</sup>
<b>TOTAL:</b>	<b>31 Bâtiments (31 Ecoles)</b>	<b>7.229,25m<sup>2</sup> (79 salles)</b>

### 2. Toilettes pour les élèves

1) Bloc à 6 toilettes	31 Bâtiments (31 Ecoles)	
(Surface du plancher:	27m <sup>2</sup> /bloc)	Total: 837m <sup>2</sup>

### 3. Matériels de classe

1) Tables-bancs pour les élèves			
	23 unités/salle	79 salles	Total: 1.817 unités
2) Bureaux et chaises pour les maîtres			
	1 unité/salle	79 salles	Total: 79 unités
3) Bureau et chaise pour le directeur			
	1 unité/école	31 écoles	Total: 31 unités
4) Chaises portables			
	1 unité/salle	79 salles	Total: 79 unités
5) Armoires-vestiaires en acier			
	1 unité/salle	79 salles	Total: 79 unités

## ANNEXE-3 Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

### 1) Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

L'aperçu de l'aide financière non-remboursable du Japon est comme suit:

#### I. Procédure de l'aide financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

##### 1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise en œuvre du Projet)

- 2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

## 2. Contenu de l'étude

### 1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- a) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- b) évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- d) préparer un plan de base du Projet
- e) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

### 2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a



participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

### 3. Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

#### 1) Qu'est-ce qu'une aide financière non-remboursable ?

Le programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

#### 2) Echange de Notes(E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

#### 3) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultants et le contractant et paiement final à eux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

#### 4) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport

d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

#### 5) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

#### 6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
- (5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

#### (7) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations

construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable,

(8) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(9) Arrangement bancaire (A/B)

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

**ANNEXE-4: Mesures à prendre par la partie burkinabè, si la Coopération financière non-remboursable est accordée.**

1. Acquérir des terrains pour le Projet.
2. Affecter un nombre suffisant de maîtres aux salles de classe à construire.
3. En cas de besoin, enlever les obstacles des sites du Projet, aménager et niveler les terrains nécessaires avant le commencement des travaux.
4. Construire la route d'accès nécessaire pour les travaux de construction selon la nécessité.
5. Si nécessaire, démolir les locaux de l'école existants avant le commencement des travaux; assurer la poursuite des cours pendant les travaux.
6. Construire les installations connexes telles que jardin, éclairage à l'extérieur, portail et clôture selon la nécessité.
7. Réaliser les travaux des réseaux d'infrastructure urbaine jusqu'au site tels que ceux d'électricité, d'alimentation en eau et d'assainissement selon la nécessité.
8. Conformément à l'arrangement bancaire, payer des commissions bancaires telles que commission de l'Autorisation de Paiement (A/P) et commission de paiement, à une banque intermédiaire agréée au Japon.
9. Effectuer les démarches nécessaires aux dédouanement et exonération rapides des équipements et matériaux destinés au Projet.
10. Exonérer les personnes juridiques ou physiques japonaises des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges financières qui pourraient être imposés au Burkina Faso à l'égard de la fourniture des produits et services effectués en vertu des contrats vérifiés.
11. Prendre toutes les mesures nécessaires à l'entrée et au séjour au Burkina Faso des personnes physiques japonaises, ou des membres de personnes juridiques japonaises qui sont liées aux services et aux équipements fournis conformément au contrat vérifié.
12. Délivrer l'autorisation et la permission nécessaires à l'exécution du Projet.
13. Assurer les maîtres, budget et élèves suffisants en vue de fonctionnement et de la maintenance adéquats et efficaces des installations construites et des équipements fournis par la Coopération financière non-remboursable du Japon.
14. Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse (MEBAM) supervisera la maintenance des écoles par les communautés locales et donnera des conseils et instructions appropriés pour la maintenance efficace et adaptée des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable.
15. Prendre en charge tous les frais non couverts par la Coopération financière non-remboursable du Japon dans le cadre du Projet.

ANNEXE-6 Ecoles demandées dans les 5 provinces concernées

Ecoles demandées dans les 5 provinces concernées (180 écoles)

Province	Ecoles faisant l'objet		Nbr. d'élèves (Personnes)	Nbr. de maîtres (Personnes)	Instaalaations existantes Salle de classe (nbr.)	Nbr. demandé de salles pour la réhabilitation et la construction
	(N°)	(nom des écoles)				
BAZEGA  38 ECOLES	BR01	Sincéné	60	1	1	3
	BR02	Masgo	29	1	2	3
	BR03	Lilbouri				3 (C)
	BR04	Napagbtin-gounghin	133	3	3	6
	BR05	Nangouma	118	2	3	0
	BR06	Nacombogo	113	2	2	1 (C)
	BR07	Goughin	224	3	3	3 (C)
	BR08	Taama	93	3	3	3
			770	15	17	22 cl.
	BC01	Yanga	106	3	3	0
	BC02	Doulougou Centre	463	6	6	0
	BC03	Nacombogo	113	2	2	1
	BC04	Zéguédéguin	149	2	2	1
	BC05	Dapoury	113	1	4	2
	BC06	Kossilei	77	2	3	0
	BC07	Koukoulou	85	2	3	0
	BC08	Séguédin	54	1	3	0
	BC09	Yéhou-Lado				2
	BC10	Lao	74	2	3	0
	BC11	Tintilou	206	3	3	3
	BC12	Sinsinguéné	146	2	3	3
	BC13	Kalwiga	166	3	3	3
	BC14	Konioudou	189	3	3	3
	BC15	Konontinga				-
	BC16	Nagouma				-
	BC17	Toangha	189	3	3	3
	BC18	Yargo	187	3	3	3
	BC19	Secteur n°3 (E)	218	4	4	3
	BC20	Balonghin	112	2	3	0
	BC21	Koagna	107	2	3	0
	BC22	Koankin	124	2	3	3
	BC23	Targo	174	3	3	3
	BC24	Gôghin	146	3	3	3
BC25	Silmissin	18	3	3	0	
BC26	Tanghin	111	4	3	0	
BC27	Zékounga	136	3	3	3	
BC28	Zanguindiessé	102	2	3	0	
BC29	Secteur n°6 (Nédogo)				2	
BC30	Timboé	94	2	3	0	
		3,659	68	81	41 cl.	
		4,429	83	98	63 cl.	
GANZOURGOU  9 ECOLES	GR01	Dawara	82	3	3	3
	GR02	Pousghin	56	1	3	0
	GR03	Tanghin	257	6	6	3
	GR04	Koratingo	96	3	3	0
			491	13	15	6 cl.
	GC01	Ouayalghin	93	2	3	0

Province	Ecoles faisant l'objet		Nbr. d'élèves (Personnes)	Nbr. de maîtres (Personnes)	Instaations existantes Salle de classe (nbr.)	Nbr. demandé de salles pour la réhabilitation et la construction
	(N°)	(nom des écoles)				
	GC02	Pousghin	56	1	3	0
	GC03	Boulwando	76	1	2	1
	GC04	Komséogo	83	2	2	1
	GC05	Boalghin				2
			308		10	4 cl.
			799	13	25	10 cl.
MOUHOUN	MR01	Pié	62	2	2	3
21 ECOLES	MR02	Bołomakoté	108	2	2	3
	MR03	Dora	79	2	3	3
	MR04	Boron	127	3	3	3
	MR05	Labien	59	1	3	3
	MR06	Sao	61	2	3	3
	MR07	Secaco	109	3	3	3
	MR08	Poura-village	164	3	2	6
	MR09	Segou	79	3	3	3
	MR10	Fobiri	160	3	3	6
	MR11	Bandio	11	2	3	3
				1,019	26	30
	MC01	Pompoi	325	6	6	0
	MC02	Koumana	158	2	3	3
	MC03	Koukatenga	69	2	3	0
	MC04	Doudou	153	3	3	0
	MC05	Moukuy	122	2	3	0
	MC06	Kongoba	114	2	2	1
	MC07	Labien (Banco)	59	1	3	3
	MC08	Oula	76	2	3	0
	MC09	Sao (Banco)	61	2	3	3
	MC10	Bondo (Dép. de Yaho)				2
			1,137	22	29	12 cl.
			2,156	48	59	51 cl.
OUBRITENGA	OR01	Sourgoubiła	272	5	5	2
56 ECOLES	OR02	Damsi	68	2	2	3
	OR03	Sandogo	87	2	2	3
	OR04	Goabga	75	2	2	3
	OR05	Zinguédoghin	65	2	2	2
	OR06	Setoghin	125	3	3	6
	OR07	Nioko I	105	2	2	3
	OR08	Gampéla	230	4	3	3 (C)
	OR09	Nambéguian	129	2	3	6
	OR10	Moutti	126	3	3	6
	OR11	Kolonkom	49	2	2	3
	OR12	Gongodo	10	1	2	1
	OR13	Bilgo	75	2	3	3
	OR14	Nédogo	107	3	3	3
	OR15	Nongana	303	8	6	6
				1,826	43	43
	OC01	Mokin	67	2	2	1
	OC02	Nionogo	141	2	3	3
	OC03	Goughin (Banco)	132	3	3	3

Province	Ecoles faisant l'objet		Nbr. d'élèves (Personnes)	Nbr. de maîtres (Personnes)	Instaafations existantes	Nbr. demandé de salles pour la réhabilitation et la construction
	(N°)	(nom des écoles)			Salle de classe (nbr.)	
	OC04	Kikilma	156	4	3	3
	OC05	Likinkelsé	80	4	3	0
	OC06	Dié	148	2	3	3
	OC07	Pagatenga	112	2	3	0
	OC08	Nayamsé	120	2	3	3
	OC09	Gantin	62	2	3	0
	OC10	Don B.				
	OC11	Tang - Zougou	126	3	3	3
	OC12	Nanoussi				0
	OC13	Goundry	111	2	3	0
	OC14	Tabtenga	245	6	6	1
	OC15	Zinguédéghin	65	2	2	1
	OC16	Tangséghin (Banco)	95	4	2	2
	OC17	Goupila (Banco)	35	1	1	0
	OC18	Bigtogo	155	3	6	3
	OC19	Koabin				0
	OC20	Saalé	140	2	3	3
	OC21	Saaba B.	136	3	3	3
	OC22	Koala (S/Dur)	106	2	3	0
	OC23	Sandogo (Banco + Paille)	87	2	2	0
	OC24	Damsi (Banco)	68	2	2	0
	OC25	Guéla	151	3	3	3
	OC26	Diguila	79	4	3	0
	OC27	Manefyam	124	3	3	3
	OC28	Tanghin	61	1	3	0
	OC29	Gondogo	10	1	2	1
	OC30	Ipala	82	2	3	0
	OC31	Tamissi	80	2	3	0
	OC32	Lango - Yango	325	6	6	0
	OC33	Tanghin - Gombogo	97	3	3	0
	OC34	Betta	50	2	2	1
	OC35	Kouila	185	4	4	2
	OC36	Moutti (Banco)	126	3	3	3
	OC37	Kolombon Sarogo				1
	OC38	Lindi - Namassa	38	2	3	0
	OC39	Sadba	110	2	3	0
	OC40	Sabsin	155	2	3	3
	OC41	Tanlilli	107	3	3	0
			4,167	98	112	49 cl.
			5,993	141	155	102 cl.
SISSILI	SR01	Yallé	114	3	3	4
	SR02	Bon	124	3	3	6
56 ECOLES	SR03	Bouara	66	2	2	3
	SR04	Kéfindou	45	2	3	3
	SR05	Gao	130	3	3	6
	SR06	Nevri	81	2	3	3
	SR07	Ouayou	118	3	3	6
	SR08	Passin	110	2	2	3
	SR09	Payiri	96	3	3	3
	SR10	Kayéro	91	3	3	3

Province	Ecoles faisant l'objet		Nbr. d'élèves (Personnes)	Nbr. de maîtres (Personnes)	Instaations existantes Salle de classe (nbr.)	Nbr. demandé de salles pour la réhabilitation et la construction
	(N°)	(nom des écoles)				
	SR11	Sissily	132	3	3	6
	SR12	Baouiga	44	1	2	3
	SR13	Nébrou	52	2	2	6
	SR14	Poun	114	2	2	3
	SR15	Sapoury	426	6	6	3
	SR16	Tiabienkasso	35	2	1	3
	SR17	Nabon	60	2	2	3
	SR18	Bazilakoa	77	2	2	3
	SR19	Bouzorou	83	2	3	3
	SR20	Laro	109	2	3	3
	SR21	Nanano	72	2	2	3
	SR22	Ton	133	2	2	3
	SR23	Kasso	83	2	2	3
	SR24	Nébiélianayou	76	2	3	3
	SR25	Sadon Nouna	55	2	3	3
	SR26	Bouri	55	1	2	3
	SR27	Karabolé	74	3	3	3
	SR28	Sadouan	46	1	2	3
	SR29	Sadouin	79	2	2	3
			2,780	67	75	103 cl.
	SC01	Yallé	114	3	3	0
	SC02	Néboum	90	2	3	0
	SC03	Nétéo	75	1	3	0
	SC04	Bouara	66	2	2	1
	SC05	Bon	124	3	3	3
	SC06	Passin	110	2	2	1
	SC07	Payiri (Banco + Paille)	96	2	3	0
	SC08	Lan	89	1	3	0
	SC09	Fara II	130	2	3	3
	SC10	Bouzourou	83	2	3	0
	SC11	Nanano	72	2	2	1
	SC12	Ton	133	2	2	4
	SC13	Onliassan	93	2	3	0
	SC14	Kayero (Banco + Paille)	91	2	3	0
	SC15	Nadion	89	2	3	0
	SC16	Kasso	83	2	2	1
	SC17	Sadon Nouna	55	2	3	0
	SC18	Kabaro	70	2	3	0
	SC19	Kation (Banco)	81	2	2	1
	SC20	Baouiga	44	1	2	1
	SC21	Nébrou	52	2	2	1
	SC22	Poun	114	2	2	1
	SC23	Tiabien - Kasso (Banco)	35	2	1	2
	SC24	Sadouin	79	2	2	1
	SC25	Ladio	84	1	3	0
	SC26	Tiéssourou (I Banco)	104	1	3	0
	SC27	Lagalo	130	3	3	3
			2,386	52	69	24 cl.
			5,166	119	141	127 cl.
<b>TOTAL</b>			18,543	404	481	353 cl.



ANNEXE-7 Sélection des écoles prévues pour l'étude sur place (88 écoles)

< Résultats de l'examen des écoles prévues pour l'étude sur place (88 écoles) >

RE.NO.	Nom des Ecole	a	b	c	RE.NO.	Nom des Ecole	a	b	c	RE.NO.	Nom des Ecole	a	b	c
<b>BAZEGA</b>					MC01	Pompeï	x			OC39	Sadba	x		
BR01	Sincéoté		○		MC02	Koumana				OC40	Sabsin			
BR02	Musgo		○		MC03	Koukatenga	x			OC41	Tanlilli	x		
BR03	Lilbouri		○		MC04	Doudou	x			<b>SISSILI</b>				
BR04	Napagbin Goughin		○		MC05	Mounkuy	x			SR01	Yallé		○	
BR05	Nangouma	x			MC06	Kongoba			○	SR02	Bon		○	
BR06	Nacombogo		○		MC07	Labien				SR03	Boujara		○	
BR07	Goughin		○		MC08	Oula	x			SR04	Kékindou		○	
BR08	Taama		○		MC09	Sao				SR05	Gao		○	
BC01	Yanga	x			MC10	Bondo (Dép. de Yaho)				SR06	Nevri		○	
BC02	Doulougou Centre	x			<b>OUBRITENGA</b>					SR07	Ouayou		○	
BC03	Nacombogo		○		OR01	Sourgoubila			○	SR08	Passin		○	
BC04	Zéguédéguin		○		OR02	Damsi			○	SR09	Payiri		○	
BC05	Dapoury				OR03	Sandogo			○	SR10	Kayéro		○	
BC06	Kossilci	x			OR04	Goabga			○	SR11	Sissily		○	
BC07	Koukoulou	x			OR05	Zinguédoghin			○	SR12	Baouiga		○	
BC08	Séguédin	x			OR06	Selghin			○	SR13	Nébrou		○	
BC09	Yéhou-Lado				OR07	Nioko I			○	SR14	Poun		○	
BC10	Lao	x			OR08	Gampéla			○	SR15	Sapoury		○	
BC11	Tintilou				OR09	Nambéguian			○	SR16	Tiabienkasso		○	
BC12	Sinsinguéné				OR10	Moutti			○	SR17	Nabon		○	
BC13	Kahwiga				OR11	Kolonkum			○	SR18	Bazitakoa		○	
BC14	Konioudou				OR12	Gongodo			○	SR19	Bouzeourou		○	
BC15	Kononitinga				OR13	Bilgo			○	SR20	Laro		○	
BC16	Nagouma				OR14	Nédogo			○	SR21	Nanano		○	
BC17	Toangha				OR15	Nongana			○	SR22	Tea		○	
BC18	Yargo				OC01	Mokin			○	SR23	Kasso		○	
BC19	Secteur n°3 (E)				OC02	Nioniogo				SR24	Nébiélianayou		○	
BC20	Balonghin	x			OC03	Goughin				SR25	Sadon Nouna		○	
BC21	Koagma	x			OC04	Kikilma				SR26	Bouri		○	
BC22	Koankin				OC05	Likinketsé	x			SR27	Karabolé		○	
BC23	Targo				OC06	Dié				SR28	Sadouan		○	
BC24	Gôghin				OC07	Pagatenga	x			SR29	Sadouin		○	
BC25	Silmassin	x			OC08	Nayambé				SC01	Yallé	x		
BC26	Tanghin	x			OC09	Gantin	x			SC02	Néboum	x		
BC27	Zékounga				OC10	Don B.				SC03	Néié	x		
BC28	Zanguindiesé	x			OC11	Tang - Zougou				SC04	Bouara			○
BC29	Secteur n°6 (Nédogo)				OC12	Nanoussi	x			SC05	Bon			○
BC30	Timboé	x			OC13	Goundry	x			SC06	Passin			○
<b>GANZOURGOU</b>					OC14	Tabenga				SC07	Payiri	x		
GR01	Dawara		○		OC15	Zinguédéghin			○	SC08	Lan	x		
GR02	Pousghin	x			OC16	Tangséghin			○	SC09	Fara II	x		
GR03	Tanghin		○		OC17	Goupila	x		○	SC10	Bouzeourou	x		
GR04	Koratingo	x			OC18	Bigtogo				SC11	Nanano			○
GC01	Ouayalghin	x			OC19	Koabin	x			SC12	Ton			○
GC02	Pousghin	x			OC20	Saaké				SC13	Oulissan	x		
GC03	Boulwando			○	OC21	Saaba B.				SC14	Kayéro	x		
GC04	Komséogo			○	OC22	Koala (S/Dur)	x			SC15	Nadion	x		
GC05	Boalghin				OC23	Sandogo	x		○	SC16	Kasso			○
<b>MOUHOUN</b>					OC24	Darisi	x		○	SC17	Sadon Nouna	x		
MR01	Pié		○		OC25	Guéla				SC18	Kabaro	x		
MR02	Bolomakeré		○		OC26	Diguila	x			SC19	Kation			○
MR03	Dora		○		OC27	Manefyam				SC20	Baouiga			○
MR04	Boron		○		OC28	Tanghin	x			SC21	Nébrou			○
MR05	Labien		○		OC29	Gondogo			○	SC22	Poun			○
MR06	Sao		○		OC30	Ipala	x			SC23	Tiabien - Kasso			○
MR07	Secaco		○		OC31	Tamissi	x			SC24	Sadouin			○
MR08	Poura-village		○		OC32	Lango - Yango	x			SC25	Ladio	x		
MR09	Segou		○		OC33	Tanghin - Gombogo	x			SC26	Téssourou		x	
MR10	Foburi		○		OC34	Betta			○	SC27	Iagalo			
MR11	Bandio		○		OC35	Kouila								
					OC36	Moutti								
					OC37	Kolombon Sarogo								
					OC38	Lindi - Namassa	x							

a: Ecole dont le nombre de salles demandées est de 0 dans la liste des écoles demandées

b: Reconstruction des salles en banco existantes

c: Normalisation par la construction de 1 à 2 salles

○: Haute priorité ○: Priorité x: hors du Projet

○ En cas de chevauchement de ○ et x, ○ prévalant

□: Ecoles faisant l'objet de l'étude sur place

**ANNEXE-8 Sélection des écoles faisant l'objet de l'étude sur place (61 écoles)**

〈 Résultats de l'examen des écoles faisant l'objet de l'étude sur place (61 écoles) 〉

RE.NO.	Nom de l'école	j	k	l	RE.NO.	Nom de l'école	j	k	l
<b>BAZEOA</b>					OC01	Mokin			
BR01	Sincéné		x		OC15	Zinguédéghin	△		
BR02	Masgo		x		OC16	Tangséghin			
BR03	Lilbouré (Lilbouri)				OC17	Goupila			
BR04	Napagabtenga-Gougouen (Napagbtin-Goughin)				OC23	Sandogo	△		
BR06	Nakombogo (Nacombogo)	△			OC24	Damsi	△		
BR07	Gougouen (Goughin)				OC29	Gongodo (Gondogo)	△	x	
BR08	Tama (Paama)				OC34	Betta		x	
BC03	Nakombogo (Nacombogo)	△			OAD1	Village - V3			○
BC04	Zéguédéguin		x		OAD2	Gove			○
BAD1	Doulougou			○	OAD3	Boulala			○
BAD2	Zangogo			○	OAD4	Moentenga			○
BAD3	Namyimi			○	OAD5	Loumbila			○
BAD4	Combissiri - Gana			○	OAD6	Gaske			○
<b>GANZOURGOU</b>					<b>SISSILI</b>				
GR01	Dawara		x		SR01	Yallé		x	
GR03	Tanghin		x		SR02	Bon		x	
GC03	Boulwando		x		SR03	Bouara	△	x	
GC04	Komséogo				SR04	Kéлиндou		x	
GAD1	Sapaga				SR05	Gao		x	
GAD2	Zorgo				SR06	Nevri			
GAD3	Bolle				SR07	Ouayou		x	
GAD4	Rapadama - T				SR08	Passin	△	x	
<b>MOUHOUN</b>					SR09	Péhiri (Payiri)			
MR01	Fié (Pié)				SR10	Kayéro			
MR02	Bolomakoté				SR11	Sissily		x	
MR03	Dora				SR12	Baouiga	△		
MR04	Boron				SR13	Nebourou (Nebrou)	△		
MR05	Labien		x		SR14	Poun	△		
MR06	Sao		x		SR15	Sapouy (Sapoury)			
MR07	Secaco				SR16	Tiabienkasso	△		
MR08	Poura-village		x		SR17	Nabon		x	
MR09	Seyou (Segou)				SR18	Bazilakoa		x	
MR10	Fobiri				SR19	Bouzourou		x	
MR11	Bandio				SR20	Laro			
MC06	Kongoba		x		SR21	Nanano	△		
MAD1	Soukui			○	SR22	Ton	△	x	
MAD2	Hankuy - B			○	SR23	Kasso	△	x	
MAD3	Tierkou			○	SR24	Nébiélianayou		x	
<b>OUBRITENGA</b>					SR25	Sadon Nouna			
OR01	Sourgoubila				SR26	Bouri			
OR02	Damsi	△			SR27	Karabolé			
OR03	Sandogo	△			SR28	Sadouan		x	
OR04	Goabga				SR29	Sadouin	△		
OR05	Zinguédéghin	△			SC04	Bouara	△		
OR06	Seloghin				SC06	Passin	△		
OR07	Nioko I		x		SC11	Nanano	△		
OR08	Gampéla		x		SC12	Ton	△		
OR09	Nambéguian		x		SC16	Kasso	△		
OR10	Moutti				SC19	Kation			
OR11	Kolenkom		x		SC20	Baouiga	△		
OR12	Gongodo	△	x		SC21	Nebourou (Nébrou)	△		
OR13	Bilgo				SC22	Poun	△		
OR14	Nédogo				SC23	Tiabien - Kasso	△		
OR15	Nongana				SC24	Sadouin	△		
					SAD1	Nétiào			○
					SAD2	Coumbiogoro			○
					SAD3	Vara			○

j : Ecole demandée à la fois pour "la reconstruction" et "la normalisation"

○ : Priorité    △ : Ecole demandée dans deux catégories (on la compte comme une)

k : Ecole dont la construction a été devenue peu nécessaire après la présentation de la requête

x : hors du Projet    En cas de chevauchement de x et △, x prévaut

□ : Ecoles faisant l'objet de l'étude sur place

l : Ecole proposée par l'inspecteur comme école objet de l'étude lors de la réunion

**ANNEXE-9 Résultats de l'étude sur place concernant les écoles faisant l'objet (40 écoles)**

**< Résultats de l'examen des écoles faisant l'objet du Projet (40 écoles)>**

RE.NO.	Nom de l'école	s	t	u	RE.NO.	Nom de l'école	s	t	u
<b>BAZEGA</b>									
BR03	Lilbouré				OR05	Zinguédoghin		×	
BR04	Napagabtenga-Gouguen				OR06	Séloguen (Seloghin)			
BR06	Nakombogo				OR10	Moulti		×	
BR07	Gouguen		×		OR13	Bilgo			
BR08	Tama		×		OR14	Nédogo			
BAD1	Doulougou				OR15	Nomgana (Nongana)			
BAD2	Zangogo				OC16	Tangséghin		×	
BAD3	Namyimi				OC17	Goupila		×	
BAD4	Combissiri - Gana				OAD1	Village - V3			
<b>GANZOURGOU</b>					OAD2	Goue			×
GC04	Komséogo				OAD3	Boulala			
GAD1	Sapaga				OAD4	Moentenga			×
GAD2	Zorgo				OAD5	Loumbila			
GAD3	Bollé (Bolfe)				OAD6	Gaske			×
GAD4	Rapadama - T				<b>SISSILI</b>				
<b>MOUHOUN</b>					SR06	Nevri	×		
MR01	Fié	×			SR09	Péhiri			
MR02	Bolomakoté				SR10	Kayéro			
MR03	Dora				SR12	Baouiga			
MR04	Boron				SR13	Nébourou (Nebourou)			
MR07	Sécaco (Secaco)				SR14	Poun			
MR09	Seyou				SR15	Sapouy			
MR10	Fobiri				SR16	Tiabienkasso	×		
MR11	Bandio		×		SR20	Laro			
MAD1	Soukui				SR21	Nanano			
MAD2	Hankuy - B				SR25	Sadon Nouna	×		
MAD3	Tierkou		×		SR26	Bouri		×	
<b>OUBRITENGA</b>					SR27	Karabolé			
OR01	Sourgoubifa		×		SR29	Sadouin			
OR02	Damsi		×		SC19	Katian (Kation)			
OR03	Sandogo	×			SAD1	Netiao	×		
OR04	Goabga				SAD2	Coumbiogoro			
					SAD3	Vara	×		

s : Accès impossible

× : hors du projet

t : Bâtiment en construction ou déjà construit par un autre donateur

: Ecoles faisant l'objet de l'évaluation du Projet

u : Ecole prévue d'être nouvellement installée, donc non existence de son bâtiment

**QUESTIONNAIRE SUR LES SITES  
(QUESTIONNAIRE ABOUT THE SITES)**

(1) Terrain d'école (School ground)

Nom de l'école (Name of the school)		N° (No)	
Propriétaire du terrain (Name of the ground owner)			
Adresse (Address)			

\* Pour le propriétaire, nom ou bien numéro d'enregistrement.

(\* For the owner, name or recorder number)

2) Population, population scolaire, nombre de salles de classe, taux de scolarisation, (Zone scolaire,  
(Population, school age population, number of classrooms, rate of schooling (Schooling zone))

Tableau 2-1 (Table 2-1)

Items	Nom du village (Name of the village)	Population (Population)	Population scolaire à l'école primaire (School attending elementary school)		Nbre. d'enseignants (Numb. of teacher)		Nbre. de salles de classe (Number of classroom)			Nbre. des enfants scolarisables (Numb. of possible school attending children)		Nbr. des enfants scolaires (Numb. of schooling children)		Taux de scolarisation (Rate of schooling)		Taux de lauréat (Rate of graduation)
			garçon (boy)	filie (girl)	officiels (official)	semi-officiels (semi-official)	existantes (existing)	en construction (under constr.)	en projet (project)	garçon (boy)	filie (girl)	garçon (boy)	filie (girl)	garçon (boy)	filie (girl)	
Zone scolaire (Schooling zone)																

Tableau 2-2 Nombre des enfants scolarisables (Table 2-2 Number of possible school attending children)

Age (Age)	0		1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12		13		14				
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F			
Nombre des enfants (Number of child.)																																	

Tableau 2-3 Nombre des élèves (Table 2-3 Number of students)

	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
garçon (boy)						
filie (girl)						
total (total)						

### (3) Accès

Emplacement (Place)	Nom (Name)	Distance (Distance)	Etat d'aménagement de la route (revêtement/largeur) (Road condition) (covering/width)	Accès par véhicule (Access by vehicle)	
				Véhicule 2t. (2t. vehicle)	Véhicule 4t. (4t. vehicle)
Ville principale la plus proche (Nearest big town)			bon, mauvais, larg. m (good, bad, width m)	pos./imp. (pos./imp.)	pos./imp. (pos./imp.)
Ville la plus proche (Nearest town)			bon, mauvais, larg. m (good, bad, width m)	pos./imp. (pos./imp.)	pos./imp. (pos./imp.)
Route principale la plus proche (Nearest main road)			bon, mauvais, larg. m (good, bad, width m)	pos./imp. (pos./imp.)	pos./imp. (pos./imp.)

### (4) Terrain (Ground)

Surface du terrain (Area)		Remarques (Remark)
Forme (Form)	longueur x largeur : (length x width) :	
Constructions existantes (Existing construction)	oui • non (yes) • (no)	
Nature du sol (Nature of the soil)	roches / sand / argile / autre ( ) (rock / sand / clay / others) ( )	
Dénivellation (Difference of level)	oui • non (yes) • (no)	
Limites du terrain (Ground limits)	clôture / distinction possible / impossible fence / possible distinction / impossible	
Direction du vent (Wind direction)		
Utilisation du sol aux environs (Utilization of the environmental soil)		
Relevé de désastres naturels (inondation) (Record of natural disasters) (flood)		

(5) Infrastructure (Infrastructure)

Items de l'étude (Items of the study)	Etat / Conditions (States / Conditions)	Remarques (Remark)
Source d'eau (Water source)	eau courante, puits, eau pluviale, eau de rivière, néant (running water, well, rain water, river water, none)	
Electricité (Electricity)	publique ( ) groupe électrogène, néant (public ( ) generator, none)	
Traitement des eaux usées (Treatment of the wastewater)	fossé d'écoulement des eaux usées(emplacement/dia.), tuyau d'infiltration, pompage, néant (treatment of the wastewater, evacuation ditch (place/dia.), infiltration tube, pumping, none)	
Communications (Communications)	téléphone, autres, néant (telephone, others, none)	

(6) Source d'eau (Water source)

Eau courante (Running water)

Distance (Distance)	dia. de tuyau (Tube dia.)	Profond. d'enter- rement (Depth of boring)	Pression d'eau (water pressure)	Débit (Volume)	Type de pompe (Type of pump)	Réservoir à eau (Water tank)	Château d'eau (Sureleva- ted water tank)

Puits (Well)

Emplace- ment /distance (Place/ distance)	dia. de tuyau (Tube dia.)	Profondeur (Depth)	Type de pompe (Type of pump)	Hauteur de refoulement (Pomping height)	Niveau d'eau (Water level)	Année de construction (Year of construction)

Eau de rivière (River water)

Distance (Distance)	Débit (Volume)	Qualité d'eau Water quality	Autres (Other)

(7) Etat des constructions existantes (State of the existing constructions)

Propriétaire (Owner)	
----------------------	--

Nombre de salles de classe existantes (Number of existing classrooms)	Bâtiment en construction (Building under construction)	Bâtiment à démolir (Building to be destroyed)	Bâtiment non encore utilisé (Not yet used building)	Bâtiment utilisable (Usable building)	Construction provisoire (Temporary construction)

1) Si les salles de classe du Projet sont reconstruites  
(If the classroom of the Projet are constructed)

Année de début de l'utilisation (Year of beginning of use)	
Etat des salles à réhabiliter (State of the classrooms to be rehabilitated)	toit, structure, aspect extérieur, aération, équipements (roof, structure, outside aspect, ventilation, equipments)
Nbre. d'élèves et d'enseignants utilisant actuellement ces classes (Number of students and teachers using presently these classrooms)	élèves: enseignants: (students) (teachers)
Si le Projet est réalisé, démolition des anciennes salles (If the Project is executed, demolition of old classrooms)	oui • non (yes) • (no)
Système et emplacement des salles de classes provisoires devant servir pendant la construction (System and place of the temporary classrooms that will be used during the construction)	

2) Si de nouvelles salles de classe sont construites (If new classrooms are built)

Nombre d'élèves reçus et enseignants affectés (Number of students and teachers assigned)	élèves (students): enseignants (teachers):
Acquisition du terrain pour la construction (Acquisition of the ground for the construction)	oui • non (yes) • (no)

(8) Système d'exploitation et de maintenance des constructions achevées et mesures budgétaires pour les frais d'exploitation et de maintenance



(System of management and maintenance of the finished constructions and budgetary measures to cover the management and maintenance fees)

Commentaire (Comment):

(9) Participation à l'exploitation et à la maintenance des bénéficiaires locaux (APE, etc.) des environs des sites

(Participation to the management and maintenance of the local beneficiaries (PTA, etc.) living around the sites)

Commentaire (Comment):

(10) Aide d'autres donateurs (ONG y comprises), etc.

(Assistance of other donors (NGO included), etc.)

Réalisations (dénomination, année, quantités, nom du donateur, etc.)

(Achievements (name, year, quantity, name of the donor, etc.))

Teneur de l'aide (Contents of the assistance)	Dénomination (Name)	Donateur (Donor)	Date (Date)	Quantités (Quantity)	Remarques (Remark)
Installations (Facilities)					
Matériel pédagogique (Teaching material)					
Equipements (Equipments)					
Produits alimentaires (Food)					

Projet (Project)

Teneur de l'aide (Contents of the assistance)	Dénomination (Name)	Donateur (Donor)	Date (Date)	Quantités (Quantity)	Remarques (Remark)
Installations (Facilities)					
Matériel pédagogique (Teaching material)					
Equipements (Equipments)					
Produits alimentaires (Food)					

(11) Fourniture d'équipements et de services (Supply of equipments and services)

Items de l'étude (Items of the study)	Ville avoisinante où ils sont disponibles (Neighbouring town where they are available)	Remarques (Remark)
Equipements et matériaux (Equipments and materials)		
Sous-traitant (Sub-contractor)		
Services (Services)		

(12) Installations d'hébergement lors de la construction  
(Lodgings for the construction)

Items de l'étude (Items of the study)	Conditions (Conditions)	Remarques (Remark)
Hôtel (Hotel)	oui • non (yes) • (no)	
Repas (Meals)	oui • apportés de la ville (yes) • (brought from the town)	
Conditions de vie (Conditions of living)	bonnes • mauvaise (good) • (bad)	
Sécurité (Security)	bonnes • mauvaise (good) • (bad)	
Autres (Others)		

(13) Opinion (organisme local du MEBAM, communauté locale (APE, etc.), enseignants, ONG, autres)  
(Opinion (local organism of the MEBAM, local community (PTA, etc.), teachers, NGO, others))

**(14) Plan du terrain (simplifié), constructions existantes, forme du terrain, dénivellation, emplacement des infrastructures, direction, etc.**

**(Plan of the ground (simplified), existing constructions, form of the ground, difference of level, place of the infrastructures, direction, etc.)**

**(15) Nom de des pesonnes rencontrées (nom, titre) et date, signature**  
**(Name of encountered persons (name, title), date, sign)**

## ANNEXE-11 Fichier de l'étude sur place

Fichier de l'étude sur place		Date de l'étude le 1995	Groupe chargé	No. de fichier			
N° de réf.	Nom de l'école :						
Accès	Condition d'accès	•Transport possible par véhicule •Transport possible selon les saisons					
	Distance	•< >Km de la route principale( ) •< >Km de la ville de / du village de ( )					
Condition du site	Propriétaire	•Propriétaire déterminé •Propriétaire non-déterminé					
	Surface	Environ ha.					
	Condition du terrain	•Approprié à la construction •Possible par adaptation du prototype •Non- approprié					
	Déviellation	•Plat •Bien que dénivelé, pas de problème pour la construction •Non-approprié					
Aperçu des installations	Bâtiment d'école	Géologie			•Appropriée à la construction •Nécessite une étude de forage, etc. •Non-appropriée		
		Constructeur	Bâtiment-1		Bâtiment-2	Bâtiment-3	
			•A.P.E. •Autres( )	•A.P.E. •Autres( )	•A.P.E. •Autres( )	•A.P.E. •Autres( )	
		Année de construction	19		19	19	
			Structure		Structure	Structure	
				•Banco •Bloc de béton •Banco de bonne qualité •Autres	•Banco •Bloc de béton •Banco de bonne qualité •Autres	•Banco •Bloc de béton •Banco de bonne qualité •Autres	
		<Finition>					
		Toit		•Tôle galvanisée ondulée •Chaumé •Autres( )		•Tôle galvanisée ondulée •Chaumé •Autres( )	
		Mur		•Banco •Mortier •Bloc de béton sans revêtement •Banco de bonne qualité •Autres		•Banco •Mortier •Bloc de béton sans revêtement •Banco de bonne qualité •Autres	
		Plancher		•Mortier •Terre •Autres		•Mortier •Terre •Autres	
	Condition des installations		•Bonne •Nécessite de la réfection •Dangereuse ou non-hygiénique		•Bonne •Nécessite de la réfection •Dangereuse ou non-hygiénique		
	Nombre des salles de classe		salles de classe		salles de classe		
	Logement des maîtres	Constructeur	Logement-1		Logement-2	Logement-3	
			•A.P.E. •Autres( )	•A.P.E. •Autres( )	•A.P.E. •Autres( )	•A.P.E. •Autres( )	
		Année de construction	19		19	19	
Structure			Structure	Structure			
		•Banco •Bloc de béton •Banco de bonne qualité •Autres	•Banco •Bloc de béton •Banco de bonne qualité •Autres	•Banco •Bloc de béton •Banco de bonne qualité •Autres			
<Finition>							
Toit		•Tôle galvanisée ondulée •Chaumé •Autres( )		•Tôle galvanisée ondulée •Chaumé •Autres( )			
Mur		•Banco •Mortier •Bloc de béton sans revêtement •Banco de bonne qualité •Autres		•Banco •Mortier •Bloc de béton sans revêtement •Banco de bonne qualité •Autres			
Plancher		•Mortier •Terre •Autres		•Mortier •Terre •Autres			
Condition des installations		•Bonne •Nécessite de la réfection •Dangereuse ou non-hygiénique		•Bonne •Nécessite de la réfection •Dangereuse ou non-hygiénique			
Cantine	Existence	•Oui •Non					
	US AID	•Oui •Non					
	Structure	•Banco •Bloc de béton •Banco de bonne qualité •Autres					
	Toilettes	Existence	•Oui •Non				
		Structure	•Banco •Bloc de béton •Banco de bonne qualité •Autres				
		Traitement	•Infiltration •Autres( )				
Source d'eau	Nature	•Puits •Eau de village •Etang •Rivière •Autres( )					
	Emplacement	•Dans le terrain •Hors-terrain ( Km)					
	Système de puits	•Puisage •Pompe à ailes •Pompe à pédales •Non-identifié					
Alimentation électrique	•Oui •Non						
Projet similaire réalisé ou prévu	•Oui •Non						
Enfants scolarisables	•Garçons ( ) •Filles ( ) Total ( )						
Elèves actuels	élèves						
Classe	CPI	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Garçons							
Filles							
Total							
Maîtres actuels	maîtres						
Remarques							



Tableau d'évaluation du résultat de l'étude

Provence objet	SH. NO.	RE. NO.	Nombre d'élèves					Nombre de matières		Aperçu des installations			Date actual de ans		Accès	Autres données	Excès à construire	Source de fin	Questionnaire (resume)		
			(A) Enfants Enregistrés	(B) (1) (AG) / (2) (BG) / (3) (CG) Nombre de salles de classe	(C) (1) (AG) / (2) (BG) / (3) (CG) Densité	(D) Sur-dépass (B) (BG) / (3) (CG) (B/S)	(E) Nombre effectif	(F) Taux de réussite (B/D)	(1) Banque	(2) Autres	(3) Nombre requis / (A / 100) (1) - (2) (B / 45)	Logement des élèves	Carrière	Touillettes						Surfaces	Aménagement du terrain
2 BAZEGA B&EIK	1	B-1	126	576	81,0	297,5	96	2	2	1,0	2	-	4,2	4,2	13	2	-	-	Intérieur	Recupéré	
	2	B-4	133	443	44,3	44,3	22	3	1,0	3	-	4,4	4,4	3	3	3	1	-	Intérieur	Recupéré	
	3	B-6C C23	181	341	60,3	113,7	57	3	1,2	1,2	1	2	6,0	4,0	8	2	-	-	Intérieur	Recupéré	
	4	BAD-1	480	850	80,0	141,7	142	6	6	1,0	3	3	16,0	12,0	19	6	1	1	Intérieur	Recupéré	
	5	BAD-2	127	480	42,3	150,0	75	3	4	1,3	3	3	4,2	1,2	10	3	-	-	Intérieur	Recupéré	
	6	BAD-3	153	600	51,0	200,0	100	3	3	1,0	3	3	5,1	2,1	13	1	1	1	Intérieur	Recupéré	
	7	BAD-4	242	242	80,7	80,7	40	4	3	0,8	3	2	8,1	8,1	3	2	-	-	Intérieur	Recupéré	
	8	B-7	151	1265	50,3	421,0	211	3	4	1,3	3	3	5,0	5,0	28	2	1	1	Intérieur	Recupéré	
	9	B-8	109	737	50,3	245,7	42	3	3	1,0	3	3	3,5	3,5	16	0	0	0	Intérieur	Recupéré	
	10	B-9	106	1066	49,0	523,4	246	2	2	0,7	2	2	3,3	3,3	23	2	-	-	Extérieur	Recupéré	
4 GANZOUROU	11	GAD-1	174	3776	58,0	1259	629	3	5	1,7	3	5,8	5,8	34	3	1	1	Intérieur	Recupéré		
	12	GAD-2	436	2798	72,7	466,3	486	6	6	1,0	3	14,5	11,5	62	2	1	1	Intérieur	Recupéré		
	13	GAD-3	35	300	35,0	300,0	50	1	1	1,0	1	1,2	0,2	7	7	7	7	Intérieur	Recupéré		
	14	GAD-4	154	1315	64,7	438,3	219	3	3	1,0	3	6,5	3,5	29	3	1	1	Intérieur	Recupéré		
	15	M-2	166	318	51,0	159,0	53	2	2	1,0	2	3,5	3,5	7	3	3	3	Intérieur	Recupéré		
	16	M-3	116	279	58,2	139,3	47	2	2	1,0	2	3,9	3,9	6	2	1	1	Intérieur	Recupéré		
	17	M-4	150	200	50,0	66,7	33	4	3	0,8	3	5,0	2,0	4	4	4	4	Intérieur	Recupéré		
	18	M-7	135	884	45,0	294,7	147	4	3	0,8	3	4,5	4,5	20	3	1	1	Intérieur	Recupéré		
	19	M-9	40	452	26,7	150,7	75	3	3	1,0	3	2,7	2,7	10	3	1	1	Intérieur	Recupéré		
	20	M-10	223	333	74,3	111,0	111	3	3	1,0	3	7,4	4,4	7	3	-	-	Intérieur	Recupéré		
3 MOUROUN	21	MAD-1	274	424	91,3	141,3	71	6	6	1,0	3	9,1	9,1	9	2	1	1	Extérieur	Recupéré		
	22	MAD-2	252	1251	84,0	417,0	209	3	3	1,0	3	8,4	8,4	24	4	1	1	Extérieur	Recupéré		
	23	M-1	139	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Non-recupéré	
	24	M-11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Non-recupéré	
	25	MAD-3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Extérieur	Non-recupéré	
	26	O-4	80	417	40,0	208,5	70	2	2	1,0	2	2,7	2,7	9	2	1	1	Intérieur	Recupéré		
	27	O-6	150	150	25,0	25,0	25	3	3	1,6	3	5,0	2,0	3	2	1	1	Intérieur	Recupéré		
	28	O-13	98	273	32,7	91,0	46	3	3	1,0	3	3,3	3,3	6	3	1	1	Extérieur	Recupéré		
	29	O-14	143	350	47,7	116,7	117	3	3	1,0	3	4,8	4,8	8	1	1	1	Extérieur	Recupéré		
	30	O-15	300	2852	50,0	475,3	475	6	8	1,3	6	10,0	10,0	63	8	2	2	Extérieur	Recupéré		
5 OUBRITENGA	31	OAD-1	56	56	28,0	28,0	10	1	1	1,0	1	1,9	1,9	1	1	0	0	Intérieur	Recupéré		
	32	OAD-3	70	627	71,0	627,0	105	1	1	1,0	1	2,4	2,4	14	1	1	1	Intérieur	Recupéré		
	33	OAD-5	361	943	120,3	314,3	157	6	6	1,0	3	12,0	9,0	31	6	1	1	Intérieur	Recupéré		
	34	O-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Recupéré	
	35	O-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Recupéré	
	36	O-3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Recupéré	
	37	O-5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Non-recupéré	
	38	O-10	110	110	18,3	18,3	18	3	3	1,0	3	3,7	0,7	4	3	1	1	Intérieur	Recupéré		
	39	O-19 C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Recupéré	
	40	O-17 C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Recupéré	
1 SISSILA	41	OAD-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Recupéré	
	42	OAD-4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Recupéré	
	43	OAD-6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Intérieur	Recupéré	
	44	S-9	120	800	40,0	266,7	133	5	5	0,6	5	4,0	4,0	18	2	2	2	Intérieur	Recupéré		
	45	S-10	116	186	38,7	62,0	31	3	3	1,0	3	3,9	3,9	4	2	1	1	Intérieur	Recupéré		
	46	S-12	69	121	34,5	60,5	30	2	2	1,0	2	2,3	2,3	3	2	1	1	Extérieur	Recupéré		
	47	S-13	49	110	24,5	55,0	18	2	2	1,0	2	1,6	1,6	2	2	2	2	Extérieur	Recupéré		
	48	S-14	69	200	23,0	66,7	33	3	3	1,0	3	2,3	2,3	4	2	1	1	Extérieur	Recupéré		
	49	S-15	497	1565	153,3	321,7	261	6	6	0,7	6	15,2	15,2	35	6	1	1	Extérieur	Recupéré		
	50	S-20	167	302	55,7	100,7	50	4	4	0,3	3	5,6	5,6	7	3	1	1	Intérieur	Recupéré		
18	51	S-21	100	118	50,0	59,0	20	2	2	1,0	2	3,3	3,3	3	2	1	1	Extérieur	Recupéré		
	52	S-27	93	93	31,0	31,0	16	4	3	0,8	3	3,1	3,1	2	3	1	1	Intérieur	Recupéré		
	53	S-29	70	140	35,0	80,0	30	2	2	1,0	2	2,3	2,3	4	3	1	1	Intérieur	Recupéré		
	54	S-19 C	80	80	40,0	40,0	13	2	2	1,0	2	2,7	2,7	2	2	1	1	Intérieur	Recupéré		
	55	SAD-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Extérieur	Recupéré	
	56	S-6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Extérieur	Recupéré	
	57	S-16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Extérieur	Recupéré	
	58	S-25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Extérieur	Recupéré	
	59	S-26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Extérieur	Recupéré	
	60	SAD-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Extérieur	Recupéré	
Total 1 Total 2	18		6.733				156	132		96	36				82	19	7	11	3	6	
	12																				
	40	Total 1 (Ecrites opens de l'école sur place) Total 2 (Ecrites candidates du Projet)																			

Nota: SH NO. = Ecole (Nom) (Objet de Proj)





## SITUATION DES ENGAGEMENTS AU 31/12/1993

IMPUTATIONS					INTITULES	DOTATION	ENGAGEMENTS	DISPONIBLE	DEPASSEMENT
T	S	C	A	PAR					
11	22				DEPENSES DE PERSONNEL				
		0			ENSEMBLE DES SERVICES				
			11		REMUNERATION DIRECTE				
			10		SOLDE IND + RESIDENCE	7108590000	8749165773		1640626773
			20		IND. DE FONCTION	114240000	109608000	4632000	
			30		IND. DE SUJETION	752933000	983153100		230220100
			40		IND. DE LOGEMENT	345421000	454812167		109391167
			60		AUTRES INDEMNITES	65630000	1253880	64376120	
			12		REMUNERATION DIRECTE DES CONTRACTUELS				
			10		SALAIRE DE BASE + PRIMES	14997000	21314236		6137236
			60		AUTRES INDEMNITES	499606000	499696000		
			21		REMUNERATION SOCIALES DES FONCTIONNAIRES				
			10		CONTRIBUTION PATRONALE CARFO	512220000	639918665		127696665
			20		ALLOCATIONS FAMILIALES	118179000	192848200		4669200
			22		REMUNERATION SOCIALES DES CONTRACTUELS				
			10		CONTRIBUTION PATRONALE CNSS	2774000	3323487		549487
			30		MESURES NOUVELLES				
			10		INTEGRATIONS STATUAIRES	373841000		373841000	
					TOTAL - DEPENSES DE PERSONNEL	9978490000	11655113508	442849120	2119292628
11	22				DEPENSES DE MATERIEL				
		0			ENSEMBLE DE SERVICES DU DEPART				
			10		MATIERES ET FOURNITURES CONSOM.				
			30		FOURNIT. COMPL. DES SERV. ALPH.	25000000	24999975	25	
			51		AUTRES MAT. ET FOURN. SPECIF.	240000000	239802207	197793	
			20		TRANSPORTS CONSOMMES				
			10		FRAIS TRANSPORT A L'INTERIEUR	2100000	501120	1598880	
			30		FRAIS TRANSPORT DEFINITIF	16000000	12726340	3273660	

IMPUTATIONS					INTITULES	DOTATION	ENGAGEMENTS	DISPONIBLE	DEPASSEMENT
T	S	C	A	PAR					
				31	ENTRETIEN ET REPARATION				
				21	REFECTION ECOLES ET LOG. MATR.	5000000	49997668	2332	
				22	REFECTION DES INSPECTIONS	25000000	24931439	964	
				23	REFECTION DIRECTIONS PROVINC.	15000000	14931439	68651	
				24	REFECTION SERVICES CENTRAUX	20000000	19959523	41477	
				33	FRAIS DIVERS ET AUTRES				
				30	FRAIS D'ORG. EX ET CONCOURS	7373333000	73239300	93700	
				40	FRAIS DE COURS	8000000	6835000	1165000	
				50	ALPHABET. ET ENSEIGNEMENT	35000000	34038041	961959	
				61	FORMATION RECYCLAGE SND	10000000	10000000	0	
				62	FORMATION RECYCLAGE ENSEIGNANT	15000000	15000000	0	
				70	FRAIS DEPLACEMENT EXAMINATEURS ET PRESIDENTS DE JURY	12000000	12000000	0	
				34	MENUES DEPENSES				
				10	CAISSES DE MENUES DEPENSES	5000000	2350900	2650000	
					TOTAL DEPENSES DE MATERIEL	551433000	541378649	10054441	
V		22			TRANSFERTS COURANTS				
			0		ENSEMBLE DES SERVICES				
				21	ENEP DE LOUMBLA				
				10	PECULE DES ELEVES	145360000	145500000		120000
				20	TRANSPORT DES ELEVES	7000000	2595240	4404760	
				21	ENEP LOUMBLA				
				21	PHARMACIE	2500000	2499749	251	
				30	INVESTISSEMENTS	7500000	7002838	497162	
				32	CANTINES SCOLAIRES				
				40	ACHAT DENREES ALIMENTAIRES	84920000	84920000	0	
				50	MANUTENTION, TRANSP. EMBALLAGE	5080000	5080000	0	
				51	CHARGES RECURRENTES DES SERVICES D'ENS. ET ALPHA				
				20	MATERIEL	22270000	22146708	123292	
				30	INVESTISSEMENT	8200000	8192809	7191	
				40	MANUTENTION	2000000	2000000	0	
					TOTAL TRANFERTS COURANTS	284850000	279937344	5032656	120000

IMPUTATIONS					INTITULES	DOTATION	ENGAGEMENTS	DISPONIBLE	DEPASSEMENT
T	S	C	A	PAA					
V	22				EQUIPEMENT - INVESTISSEMENT - TRANSFERTS EN CAPITAL				
			0		ENSEMBLE SERVICES DEPARTEMENT				
			10		CONSTRUCTIONS, INFRASTRUCTURES				
			10		CONSTRUCTIONS DES INSPECTIONS	15000000	15000000	0	
			20		MATERIAUX DE CONSTRUCTION	10000000	9973985	26015	
			20		ACQUISITION D'EQ. TECHNIQUES				
			10		EQUIPEMENT TECHNIQUE INA	25000000	24844542	155458	
			20		EQUIPEMENT ATELIER MENUISERIE	5000000	4990475	9525	
			30		ACQUISITION MACHINE DE BUREAU	26000000	25999890	110	
			40		ACQUISITION MOBILIER DE BUREAU	12000000	11992775	7225	
			30		EQUIPEMENTS SCOLAIRES				
			10		ACHAT DE TABLES BANCS	120000000	119975000	25000	
			20		ACHAT MATERIEL DIDACTIQUE ET PEDAGOGIQUE	198000000	197999119	881	
			30		ACHAT DE BUREAU, CHAISES, ARMOIRES POUR MAITRES	50000000	49437930	562070	
			40		EQUIPEMENT DE CENTRES D'ALPHABETISATION				
			20		Fournitures materiel didactique	50000000	49972632	27368	
			51		PROJET EDUCATION III				
			10		RESTRUCTURATION FORM. ENSEIG.	3075000	3075000	0	
			20		ELABORATION ET ACHAT MANUEL SCOLAIRE	600000	600000	0	
			30		DIVISION EQUIPEMENT SCOLAIRE	3600000	3600000	0	
			41		FONCTIONNEMENT	1575000	1575000	0	
			42		APPUI INSTITUTIONNEL	14064000	14064000	0	
			52		PROJET EDUCATION IV CONSTRUCTION				
			10		ACHAT DE MATERIAUX POUR 270 CLASSES	455940000	444482317	11457683	
			20		EQUIPEMENT POUR 270 CLASSES	243000000	242966882	33118	
			30		INTERESSEMENT DES MAITRES AUX INNOVATIONS PEDAGOGIQUES	71400000	22460000	48940000	

INPUTATIONS					INTITULES	DOTATION	ENGAGEMENTS	DISPONIBLE	DEPASSEMENT
T	S	C	A	PAR					
			53		PROJET EDUCATION IV (CR-2244 BF)				
					10 MANUELS ET MAT. PEDAGOGIQUES	390000	390000	0	
					20 FORMATION DES MATHRES	630000	630000	0	
					31 RENFORCEMENT GESTION INSPECT.	2220000	46940000	0	
					33 SYSTEME D'EVALUATION	270000	270000	0	
					34 SCOLARISATION DES FILLES	930000	930000	0	
					41 DEP/MEBAM	60000	60000	0	
					42 DIRECTION PROJETS EDUCATION	5100000	5100000	0	
					43 DEP/DOB	60000	60000	0	
					44 FORMATION ENSDO SECONDAIRE	690000	690000	0	
			54		PROJET BID DE CONSTRUCTION/EQUIPEMENT DE BS ECOLES ET BS LOGEMENTS				
					10 PERSONNEL	4235000	4235000	0	
					20 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10550000	10550000	0	
					30 EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE	4450000	4450000	0	
			55		PROJET OPEP DE CONSTRUCTION DE 273 SALLES DE CLASSES				
					11 SALLES DE CLASSES	5759000	5759000	0	
					20 INVESTISSEMENT	8800000	8800000	0	
					TOTAL TITRE VI	1348398000	1287153547	61244453	
					TOTAL MEBAM	12163171000	13763583048	519180670	2119412628

CUERPO FINCO  
 =====  
 MINISTERIO ENS. DE BASE & ALTA. MA.

SITUACION DES ENGAGEMENTS

Tit/Chap/Art.	Para	Nature de la Dépense	Dotation	Engagements	Disponible	Dépassement	Taux d'Exécution
2 00 11	10	SOLDE ANCIENNAIRE + INDEMNITE D	2,241,310,000	8,034,540,110	205,777,820		97.49 %
2 00 11	20	INDEMNITES DE FONCTION	134,000,000	106,329,600	27,670,400		72.35 %
2 00 11	30	INDEMNITES DE SUJETION	963,598,000	916,418,900	52,220,200		109.12 %
2 00 11	40	INDEMNITES DE LOGEMENT	509,694,000	475,806,000	32,878,000		93.25 %
2 00 11	60	AUTRES INDEMNITES	2,569,000	227,835,722	225,267,722		8,972.11 %
2 00 12	10	SALAIRE DE BASE ET PRISE	22,027,000	17,425,584	4,601,416		79.11 %
2 00 12	20	INDEMNITES DE FONCTION	395,000	395,000			100.00 %
2 00 12	30	INDEMNITES DE SUJETION	2,290,000	1,560,000	619,000		70.55 %
2 00 12	40	INDEMNITES DE LOGEMENT	1,260,000	1,080,000	180,000		85.71 %
2 00 12	60	INDEMNITES DE LOGEMENT	615,959,000	580,711,282	22,257,118		95.42 %
2 00 24	10	CONTRIBUTION PATRONALE CASFO	211,932,000	179,265,500	31,772,900		84.94 %
2 00 24	20	CONTRIBUTION PATRONALE	3,239,000	3,222,632	594,368		94.63 %
2 00 24	30	CONTRIBUTION PATRONALE CNSS	516,247,000	397,807,117	239,239,400		96.36 %
2 00 24	40	CONTRIBUTION PATRONALE	120,000,000	120,000,000	2,549,000		98.67 %
2 00 24	60	CONTRIBUTION PATRONALE	299,000,000	120,919,476	2,099,500		98.63 %
2 00		SOLDE ANCIENNAIRE	11,555,022,000	11,246,762,742	594,347,295	270,088,622	97.35 %
2 00		SOLDE ANCIENNAIRE	11,555,022,000	11,246,762,742	594,347,295	270,088,622	97.35 %
3 10 10	10	MATIERES SPECIQUES SERVICES	40,300,000	46,212,165	36,825		32.92 %
3 10 10	20	REPERCUSSION DES SERVICES CENTRA	20,700,000	20,581,312	19,588		99.31 %
3 10 10	40	TRAIS DE COURS	15,560,000	15,476,250	1,089,750		93.56 %
3 10 10	50	APPREHENSION ET ENSEIGNEMEN	49,580,000	49,572,721	1,279		100.00 %
3 10 10	60	FORMATION RECICLAGE SMD	34,500,000	31,242,575	3,257,425		90.56 %
3 10 10	80	FORMATION RECICLAGE ENSEIGNEM	2,208,000	1,860,000	368,000		82.31 %
3 10 10	90	TRAIS DE SOUPLENCE	1,932,000	1,932,000			100.00 %







BURKINA FASO

MINISTRE DES. DE BASE &amp; ALPH. MA.

## SITUATION DES ENGAGEMENTS

Tit/Chap/Art.	Para	Nature de la Dépense	Dotation	Engagements	Liquidations	Dispo/Engagement	Dispo/Liquidat*	Dépassement	Tx EXEC (Eng/Dot)
2 00	11 10	SOLDE INDICIAIRE ET IND DE RES	10,025,287,000	9,512,494,306	66,587,055	512,792,694	9,445,907,251		94.85 %
2 00	11 20	INDEMNITE DE FONCTION	151,068,000	37,067,808	0	114,000,192	37,067,808		24.54 %
2 00	11 30	INDEMNITE DE SUJETION	1,079,663,000	294,812,520	0	784,850,480	294,812,520		27.31 %
2 00	11 40	INDEMNITE DE LOGEMENT	558,047,000	476,963,380	0	181,083,620	476,963,380		72.48 %
2 00	11 60	AUTRES INDEMNITES	255,324,000	3,287,520	0	252,036,480	3,287,520		1.29 %
2 00	12 10	SALAIRE DE BASE ET PRIMES	21,457,000	1,401,000	95,750	20,056,000	1,305,250		6.53 %
2 00	21 10	CONTRIBUTION PATRONALE CARFO	736,017,000	691,354,976	0	44,662,024	691,354,976		93.93 %
2 00	21 20	ALLOCATIONS FAMILIALES	191,155,000	272,464,000	0	272,464,000	272,464,000	81,309,000	142.54 %
2 00	22 10	CONTRIBUTION PATRONALE CNSS	3,970,000	212,568	0	3,757,432	212,568		5.35 %
2 00	30 10	SALARIEES	258,534,000	0	0	258,534,000			0.00 %
2 00		SOUS TOTAL CHAPITRE	13,380,522,000	11,290,058,078	66,682,805	2,171,772,922	11,223,375,273	81,309,000	84.38 %
2		SOUS TOTAL TITRE	13,380,522,000	11,290,058,078	66,682,805	2,171,772,922	11,223,375,273	81,309,000	84.38 %
3 10	10 51	MATIERES SPECIFIQUES SERVICES	50,000,000	50,890,718	15,390,278		35,500,440	890,718	101.78 %
3 10	31 20	REFECTION DES CERVIVIS CENTRAU	24,000,000	24,645,144	22,246,255		2,398,889	645,144	102.69 %
3 10	33 40	FRAIS DE COURS	17,000,000	17,517,500	8,865,000		8,652,500	517,500	103.04 %
3 10	33 50	ALPHABETISATION ET ENSEIGNEMEN	50,000,000	40,613,060	0	9,386,940	40,613,060		81.23 %
3 10	33 62	FORMATION RECYCLAGE ENSEIGNANT	35,000,000	22,500,000	0	12,500,000	22,500,000		64.29 %
3 10	33 63	FRAIS DE SOUTIENANCE	2,500,000	2,500,000	0		2,500,000		100.00 %
3 10	33 70	FRAIS DE TRANSIT	2,200,000	2,200,000	0		2,200,000		100.00 %
3 10	34 10	CAISSES DE MENUES DEPENSES	1,100,000	349,700	0	750,300	349,700		31.79 %
3 10		SOUS TOTAL CHAPITRE	181,800,000	161,216,122	46,501,533	22,637,240	114,714,589	2,051,362	98.66 %
3 20	10 30	FOURNITURES COMPLEMENTAIRES DE	20,000,000	12,420,000	12,420,000	7,580,000			62.10 %
3 20	10 50	MATIERES SPECIFIQUES	270,000,000	257,830,000	0	12,170,000	257,830,000		95.49 %

BOUKIKA FASO

=====

MINISTRE ENS. DE BASE & ALPH. HA.

SITUATION DES ENGAGEMENTS

Tit Chap Art.	Para	Nature de la Dépense	Dotation	Engagements	Liquidations	Dispo/Engageat	Dispo/Liquidat*	Dépassement	Tx EXEC (Eng/Dot)
3	20	30	20,000,000	19,361,876	8,720,653	638,124	10,641,223		96.81 %
3	20	31	100,000,000	95,759,258	17,993,357	4,240,742	77,865,901		95.76 %
3	20	31	45,000,000	25,330,511	1,333,335	19,669,489	23,997,176		56.29 %
3	20	31	24,000,000	7,305,636	0	16,694,364	7,305,635		30.44 %
3	20	33	90,000,000	89,994,943	0	5,057	89,994,943		99.99 %
3	20	33	110,000,000	103,217,418	0	6,782,582	103,217,418		93.83 %
3	20	34	8,500,000	2,650,000	0	5,850,000	2,650,000		31.19 %
3	20		687,500,000	613,869,642	40,367,345	73,630,358	573,507,297	0	89.29 %
3			369,300,000	775,085,764	86,868,878	96,267,598	688,216,886	2,053,362	89.15 %
4	00	21	300,300,000	143,316,000	98,046,000	156,984,000	45,270,000		47.72 %
4	00	21	9,600,000	10,325,680	3,864,464	8,700,000	6,461,216	725,680	107.56 %
4	00	21	8,700,000	8,700,000	8,700,000	0	691,341,600	324,441,600	100.00 %
4	00	21	366,900,000	691,341,600	5,717,666	17,101,779	7,180,555		188.43 %
4	00	31	30,000,000	12,898,221	2,034,552	1,965,448	11,260,257		42.99 %
4	00	31	4,000,000	2,034,552	2,034,552	8,739,743	2,000,000		50.86 %
4	00	31	20,000,000	11,260,257	0	0	11,260,257		56.30 %
4	00	31	2,000,000	2,000,000	0	140,000,000	2,000,000		100.00 %
4	00	32	140,000,000	0	0	0	5,900,000		0.00 %
4	00	32	5,900,000	5,900,000	0	0	0		100.00 %
4	00		887,400,000	887,776,310	118,362,682	324,790,970	769,413,628	325,167,280	100.04 %
4			887,400,000	887,776,310	118,362,682	324,790,970	769,413,628	325,167,280	100.04 %
6	00	10	35,000,000	0	0	35,000,000	0		0.00 %
6	00	30							

ECRIKA FASO

=====

MINISTERE ENS. DE BASE & ALPE. MA.

SITUATION DES ENGAGEMENTS

Tit. Chap	Art.	Para	Nature de la Dépense	Dotation	Engagements	Liquidations	Dispo/Engagement	Dispo/Liquidat*	Dépassement	Tx EXEC (Eng/Doc)
6	00	10	INTERESSEMENT AUX INNOVATIONS P	135,200,000	135,200,000	202,800,000				100.00 %
6	00	10	PROJET EDUCATION IV	17,608,000	17,608,000	0		17,608,000		100.00 %
6	00	10	APPUI AUX CPAE	69,000,000	16,846,856	0	52,153,144	16,846,856		24.42 %
6	00	20	ACQUISITION MACHINES DE BUREAU	11,000,000	5,732,405	4,858,750	5,267,595	873,655		52.11 %
6	00	20	EQUIPEMENT INA	20,000,000	10,431,690	0	9,568,310	10,431,690		52.16 %
6	00	30	ACRATS DE TABLES BANCS	110,000,000	95,012,319	0	14,987,681	95,012,319		86.37 %
6	00	40	ACHAT DE BUREAUX CHAISES ARMOI	50,000,000	48,449,647	0	1,550,353	48,449,647		96.90 %
6	00	50	ACQUISITION MATERIEL PÉDAGOGIQ	200,000,000	190,294,525	50,025,000	9,705,475	140,289,525		95.15 %
6	00	60	MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET R	30,000,000	23,507,825	4,237,750	5,492,175	19,270,075		78.36 %
6	00		SOUS TOTAL CHAPITRE	677,808,000	543,083,267	261,921,500	0	348,761,767	0	80.12 %
6			SOUS TOTAL TITRE	677,808,000	543,083,267	261,921,500	134,724,733	348,761,767	0	80.12 %
			TOTAL MINISTERE	15,815,030,000	13,496,003,419	533,835,865	2,727,556,223	13,029,767,554	408,529,642	85.34 %

CORCAGONGOU Le, 06/10/91

C. U.S. D.A.A.F. C.D.  
*Le Comptable*  
  
 Sœur Relie

<MEBAM>

1. FORMULAIRE DE DEMANDE POUR UN DON JAPONAIS
2. TRANCHE COMPLEMENTAIRE CONSTRUCTIONS SCOLAIRE PE IV FINANCEMENT IDA  
DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES AOUT 1995
3. TRANCHE COMPLEMENTAIRE CONSTRUCTIONS SCOLAIRES PE IV FINANCEMENT IDA  
DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES DECEMBRE 1995
4. EDUCATION DE BASE POUR TOUS CADRE D'ACTION
5. PROJET ECOLES SATELLITES ET CENTRES D'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE
6. L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET L'ALPHABETISATION
7. PROJET DE CONSTRUCTION DE 73 COMPLEXES SCOLAIRES EN ZONES RURALES PE IV/ RAPPORT  
D'EXECUTION No.01
8. PROJET DE CONSTRUCTION DE 73 COMPLEXES SCOLAIRES EN ZONES RURALES PE IV/ RAPPORT  
D'EXECUTION No.05
9. DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES FOURNITURE DE MALLÉTTES PEDAGOGIQUES AUX GROUPES  
D'ANIMATION PEDAGOGIQUES DU MEBAM

<DEP>

1. REPOSE AU QUESTIONNAIRE I
2. REPOSE AU QUESTIONNAIRE II
3. BUDGET DU MEBAM 1993,1994,1995
4. ORGANIGRAMME DU MEBAM
5. PROGRAMME ANNUEL DE L'ECOLE PRIMAIRE
6. LISTE DES MINISTRES, ORGANISATION GOUVERNEMENTALE
7. FONCTION DE CHAQUE MINISTERE
8. DEVIS DU COMPLEXE

<DFIPPE>

1. BUDGET DU PROJET IV

**2. NOUVEAUX PROGRAMMES D'ETUDE POUR LES ENEP**

**<BPE>**

1. RAPPORT D'EVALUATION BURKINA FASO QUATRIEME PROJET EDUCATION

**<INSD>**

1. ANNUAIRE STATISTIQUE DU BURKINA FASO 1993

**<MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE>**

1. PROGRAMME DE REHABILITATION DES MINISTERE DE L'ACTION INFRASTRUCTURES SOCIALES  
DEGRADEES SUITE AUX INONDATION DE 1994

**<MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION>**

1. RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1985

**<MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS>**

1. GUIDE DE L'ETUDIANT SECONDAIRE, SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**<Autres>**

1. DEUXIEME PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT POPULAIRE 1991-1995/  
VOLUME I / PRESENTATION GENERALE
2. DEUXIEME PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT POPULAIRE 1991-1995/  
VOLUME II / POLITIQUES ET PROGRAMMES SECTORIELS
3. DEUXIEME PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT POPULAIRE 1991-1995/  
VOLUME III / POLITIQUES ET PROGRAMMES SECTORIELS
4. DECOUVERTES DU BURKINA









JICA